KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer
8 Boulevard du Commandant Charcot BP 106 17443 AYTRE CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
12 rue Papiau de la Verrie
Les Parcs d Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer

8 Boulevard du Commandant Charcot BP 106 17443 AYTRE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADEI - Accompagner Développer Eduquer Insérer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concernent les dotations globales, les produits de tarification et les fonds propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 11 juin 2024

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé

ADEI - ETATS FINANCIERS - ACTIF
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

BILAN ACTIF - Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	Net à fin 12/2023	Net à fin 12/2022	Ecart
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	224 531	172 180	52 351	5 113	47 238
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 003 716	244 522	3 759 193	3 096 616	662 577
Constructions	40 875 117	20 529 583	20 345 534	20 004 081	341 453
Installations techniques, matériel, outillage	6 596 294	5 806 623	789 671	843 723	-54 051
Autres immobilisations corporelles	7 724 164	6 261 368	1 462 796	636 700	826 096
Immobilisations en cours	1 553 393		1 553 393	70 829	1 482 564
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	2 397 496		2 397 496	2 394 651	2 845
Créances rattachées à des participations	1 478 266		1 478 266	1 428 729	49 537
Autres titres immobilisés	1 501 464		1 501 464	1 501 464	
Prêts					
Autres immobilisations financières	71 441		71 441	67 810	3 631
ACTIF IMMOBILISE	**66 425 883**	**33 014 278**	**33 411 606**	**30 049 716**	**3 361 890**
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	94 262		94 262	119 418	-25 156
En-cours de production de biens	305		305		305
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	15 013		15 013	5 767	9 246
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	60 489		60 489	134 315	-73 825
CREANCES					
Créances Clients et Comptes Rattachés	2 643 073	30 650	2 612 423	2 302 602	309 821
Autres créances	1 158 203	10 441	1 147 762	819 412	328 351
Capital Souscrit et Appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	10 393 014		10 393 014	7 393 014	3 000 000
(dont actions propres :)					
Disponibilités	18 195 999		18 195 999	23 627 843	-5 431 844
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	256 629		256 629	234 748	21 881
ACTIF CIRCULANT	**32 816 988**	**41 091**	**32 775 897**	**34 637 119**	**-1 861 222**
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL GENERAL	**99 242 871**	**33 055 368**	**66 187 503**	**64 686 835**	**1 500 668**

ADEI - ETATS FINANCIERS - PASSIF
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

BILAN PASSIF - Rubriques	A Fin 12/2023	A Fin 12/2022	Ecart
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 042 481	2 042 481	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Fonds propres pouvant être repris et droits des propriétaires (commodat)			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	16 667 870	15 379 887	1 287 983
(Dont sous contrôle des financeurs)			
Autres réserves sous contrôle financeurs	-1 746 974	-2 173 704	426 730
Report à nouveau	3 047 746	2 838 008	209 737
(Dont sous contrôle financeurs)			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**762 808**	**1 924 450**	**-1 161 642**
Dont Sous Contrôle Financeurs	***473 446***	***1 804 415***	***-1 330 969***
Subventions d'investissement	765 206	781 139	-15 933
Provisions réglementées	2 076 737	2 129 701	-52 964
FONDS PROPRES	**23 615 873**	**22 921 963**	**693 910**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	16 849 247	17 725 574	-876 327
FONDS REPORTES ET DEDIES	**16 849 247**	**17 725 574**	**-876 327**
Provisions pour risques	134 500	138 000	-3 500
Provisions pour charges	5 888 514	5 982 818	-94 304
PROVISIONS	**6 023 014**	**6 120 818**	**-97 804**
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 956 580	7 783 605	172 976
Emprunts et dettes financières divers	1 720	1 500	220
(Dont emprunts participatifs)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	295 502	296 380	-878
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 205 562	1 851 337	354 225
Dettes fiscales et sociales	6 676 032	5 905 608	770 424
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	309 613	186 016	123 597
Autres dettes	625 163	620 421	4 743
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	1 629 196	1 273 614	355 582
DETTES	**19 699 368**	**17 918 480**	**1 780 888**
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	**66 187 503**	**64 686 835**	**1 500 668**

ADEI - COMPTE DE RESULTAT
Dossier : 001 - ADEI - CONSOLISATION AU 31/12 - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Rubriques	A Fin 12/2023	A Fin 12/2022	ECART
Cotisations	1 880	1 799	81
Ventes de biens et de services	**3 465 318**	**2 967 256**	**498 061**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	2 944 428	2 744 587	199 841
Production vendue de services	489 838	232 309	257 529
Production stockée	9 551	-9 640	19 191
Production immobilisée	21 500		21 500
Produits de tiers financeurs	**58 769 476**	**56 241 954**	**2 527 522**
Concours publics et Subventions d'exploitation	58 769 476	56 241 954	2 527 522
Ressources liées à la générosité du public	**58 769 476**	**56 241 954**	**2 527 522**
Dons manuels	7 215	4 204	3 011
Rep. s/ dépréciations, provisions et amort.	422 626	715 561	-292 935
Transferts de charges	229 554	262 475	-32 920
Utilisations des fonds dédiés	1 922 474	1 650 090	272 384
Autres produits	163 564	119 481	44 083
PRODUITS D'EXPLOITATION	**64 982 108**	**61 962 820**	**3 019 288**
Achats marchandises (Dont droits douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats stockés mat. premières & autres approv. (& droits douane)	1 128 874	1 079 260	49 613
Variation de stock (mat. premières et approv.)	25 156	-49 019	74 175
Aures achats et charges externes	16 073 083	14 528 421	1 544 663
Sous-total Autres achats et charges externes (60-61-62)	**17 227 113**	**15 558 662**	**1 668 451**
Impôts, taxes et versements assimilés	3 357 812	3 071 645	286 167
Salaires et traitements	28 919 023	26 680 508	2 238 515
Charges sociales	11 106 191	10 205 702	900 489
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 276 001	2 182 733	93 268
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 760	4 238	2 523
Dotations aux provisions	297 617	149 373	148 245
Reports en fonds dédiés	1 046 147	1 966 294	-920 146
Autres charges	307 890	311 415	-3 526
CHARGES D'EXPLOITATION	**64 544 554**	**60 130 569**	**4 413 985**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**437 554**	**1 832 251**	**-1 394 697**
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	278 851	29 314	249 537
Produits des aut. val. mob. & créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés	245 634	90 333	155 302
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets s/ cessions de val. mob. de placement			
PRODUITS FINANCIERS	**524 486**	**119 646**	**404 839**
Dot. financ. aux amort., dépréciations & provisions			
Intérêts et charges assimilées	113 392	102 029	11 364
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES	**113 392**	**102 029**	**11 364**
RESULTAT FINANCIER	**411 093**	**17 618**	**393 476**

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	848 647	1 849 869	-1 001 221
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	101 669	29 976	71 693
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 765	79 066	16 699
Rep. s/ dépréciations & provisions, transferts charges	60 539	63 667	-3 128
PRODUITS EXCEPTIONNELS	257 973	172 709	85 263
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 504	5 003	27 501
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	215 562	53 289	162 273
Dot. exceptionnelles aux amort., dépréciations & provisions	9 430	22 308	-12 877
CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 496	80 600	176 897
RESULTAT EXCEPTIONNEL	477	92 110	-91 633
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	86 316	17 528	68 788
TOTAL DES PRODUITS	65 764 566	62 255 175	3 509 391
TOTAL DES CHARGES	65 001 758	60 330 725	4 671 033
BENEFICE OU PERTE	762 808	1 924 450	-1 161 642

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Prestations en nature	1 396 896	1 405 959	-9 063
TOTAL	1 396 896	1 405 959	-9 063
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mise à disposition des biens et services	220 697	219 312	1 385
Mise à disposition de personnel	1 176 199	1 186 647	-10 448
TOTAL	1 396 896	1 405 959	-9 063

ADEI - CHARGES A PAYER
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Comptes - Libellé	A Fin 12/2023	A Fin 12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	**12 268.31**	**12 413.30**	**-144.99**
16888000 INT COUR S/ AUTR EMPRUNT	12 268.31	12 413.30	-144.99
TOTAL DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	**625 825.92**	**710 424.96**	**-84 599.04**
40810000 FOURN.FNP B&S	625 825.92	710 424.96	-84 599.04
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	**0.00**	**0.00**	**0.00**
TOTAL AUTRES DETTES	**49 586.94**	**38 386.56**	**11 200.38**
41982000 RRR A ACC.& AUT.AV.CLIENT	1 862.54	0.00	1 862.54
46860000 AUT.CHARGES A PAYER	47 724.40	38 386.56	9 337.84
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	**3 940 153.03**	**3 346 996.22**	**593 156.81**
42820000 PROV.CP PERSONNEL HORS CDI	45 160.73	42 543.63	2 617.10
42821000 PROV. CP	2 300 730.34	2 027 755.41	272 974.93
42860000 PERS.AUT.CH.A PAYER	205 584.24	77 875.97	127 708.27
43820000 CH.SOC.S/CP PERSONNEL HORS CDI	18 967.51	17 868.34	1 099.17
43821000 CH.SOC.S/CP	962 385.05	847 129.73	115 255.32
43860000 ORG.SCX CH.A PAYER	212 319.64	163 180.86	49 138.78
44820000 CH.FISC.S/CP PERSONNEL HORS CDI	3 612.86	3 403.47	209.39
44821000 CH.FISC.S/CP	178 216.13	155 622.97	22 593.16
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	13 176.53	11 615.84	1 560.69
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERTS	**2 041.25**	**2 128.90**	**-87.65**
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	2 041.25	2 128.90	-87.65
TOTAL CHARGES A PAYER	**4 629 875.45**	**4 110 349.94**	**519 525.51**

ADEI - CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Comptes - Libellé	A Fin 12/2023	A Fin 12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	256 628.96	234 747.87	21 881.09
48600000 CH. CONSTATEES D'AVANCE	256 628.96	234 747.87	21 881.09
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 629 195.96	1 273 614.20	355 581.76
48700000 PROD.CONSTATES D'AVANCE	1 563 017.58	1 219 422.75	343 594.83
48741000 T.APP.COLLECTEE A AFFECTE	66 178.38	54 191.45	11 986.93

ADEI - PRODUITS A RECEVOIR
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Comptes - Libellé	A Fin 12/2023	A Fin 12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			**0.00**
TOTAL CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP	**78 851.05**	**29 313.64**	**49 537.41**
26780000 AUTR CR RAT PART INT COUR	78 851.05	29 313.64	49 537.41
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	**704 996.91**	**717 748.92**	**-12 752.01**
41811000 REDEV.INTERNAT PROD.A REC	118 247.61	196 407.51	-78 159.90
41812000 REDEV.SEMI INT.PROD.A REC	147 037.33	101 840.76	45 196.57
41813000 REDEV.FOYER PROD.A REC.	411 899.20	287 621.46	124 277.74
41814000 REDEV. FAM PROD A REC.	5 172.30	5 172.30	0.00
41818000 REDEV.TUTELLES PROD.A REC	6 573.42	1 988.82	4 584.60
41820000 CLIENTS PROD.A REC.	16 067.05	124 718.07	-108 651.02
TOTAL AUTRES CREANCES	**556 794.53**	**213 738.23**	**343 056.30**
40980000 R.R.R. A OBTENIR & AVOIRS	248 478.83	2 329.03	246 149.80
42870000 PERS.AUT.PROD.A REC.	8 933.00	20 662.67	-11 729.67
43876410 IJSS SALARIES COLLECTIF	437.17	1 168.67	-731.50
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	46 559.90	74 461.78	-27 901.88
46870000 AUT.PRODUITS A RECEVOIR	252 385.63	115 116.08	137 269.55
TOTAL BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	**0.00**	**0.00**	**0.00**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**1 340 642.49**	**960 800.79**	**379 841.70**

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Achats	12 538	60
Services extérieurs	70 393	61
Autres services extérieurs	101 965	62
Impôts et taxes assimilés	27 632	63
Frais de personnel	16 757	64
Charges diverses	271	65
Charges exceptionnelles		67
TOTAL	**229 554**	

ADEI - CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS
Dossier : 00 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Achats	1 999	60
Services extérieurs	22 428	61
Autres services extérieurs	12 131	62
Impôts et taxes assimilés	(8 425)	63
Charges de personnel	5 149	64
Remboursement sur rémunérations	(677)	6419
Remboursement sur charges	(390)	6459
Autres charges de gestion courante	3 049	65
Charges exceptionnelles	20 517	67
TOTAL	**55 781**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Ventes Prestations de services	769	70
Produits de tarification	12 284	73
Subvention d exploitation	3 933	74
Autres produits de gestion courante	6 641	75
Produits exceptionnels	2 530	77
Transferts de charges	10 046	79
TOTAL	**36 204**	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 504	671
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	16 782	675
Autres charges exceptionnelles	198 780	678
Charges exceptionnelles : Dotations aux amortissements et aux provisions	9 430	687
TOTAL	**257 496**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	101 669	771
Produits des cessions d'éléments d'actif	28 304	775
Quote part subvention d'investissement virée au compte de résultat	67 461	777
Autres produits excpetionnels		778
Reprises s/provisions	60 539	787
TOTAL	**257 973**	

ANNEXE

NOTE LIMINAIRE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS COMPTABLES DE SYNTHESE

Aux fins d'une exacte information de ceux qui sont appelés à prendre connaissance des documents comptables de synthèse établis au 31 Décembre 2023, il convient de préciser les points suivants :

I. OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

L'Association a pour objet :

- De promouvoir toutes actions en faveur de l'enfant et de l'adulte en situation de handicap et/ou en situation d'exclusion sociale et rupture familiale.

- De promouvoir au sein des établissements et services relevant de la protection de l'enfance, toutes actions et prises en charge éducatives.

- De permettre le maintien et l'intégration dans le milieu maritime de personnes en situation de handicap ou de personnes rencontrant des difficultés liées à l'emploi (âge, état de santé, précarité), notamment par l'insertion professionnelle en lien avec les activités maritimes et la conchyliculture.

- De permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, de mettre en place des actions visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes qu'elle accueille : aide à la recherche d'emploi, remise à niveau scolaire, préparation à une formation qualifiante.

- D'assurer toutes fonctions de représentation, d'assistance et de défense des intérêts matériels et moraux des personnes vulnérables qui lui sont confiées ainsi que la sauvegarde de leur personne et de leurs biens.

- D'adhérer à tout réseau, groupement ou association ainsi que de participer par tous moyens (y compris par la prise de participation ou la souscription de titres ou de droit sociaux) à toutes personnes morales (ex : société civile, société commerciale, groupement de moyens, coopération), créées ou à créer dont l'objet pourrait se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de l'Association, ou susceptibles de favoriser son développement. Et le cas échéant, de fournir auxdites personnes morales toutes prestations, notamment à caractère administratif, technique, financier et juridique.

En conséquence, l'Association crée et gère des établissements et services spécialisés, avec pour objectif majeur de favoriser l'inclusion des personnes accompagnées, relevant du secteur social, médico-social et sanitaire ainsi que des structures d'insertion par l'activité économique, dont des ateliers et chantiers d'insertion.

Elle réalise également, en sa qualité d'organisme de formation, des actions de formation dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

En outre, l'Association assure la gestion d'activités ou d'établissements dans le secteur du logement social et notamment dans le cadre de l'intermédiation locative sociale et de la gestion locative sociale.

Il lui appartient d'accomplir toutes activités propres à chaque type d'établissement y compris des activités économiques accessoires relevant de ces établissements, et tendant à la prévention, l'éducation, la rééducation, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement des personnes qui lui sont confiées, ainsi que l'accompagnement vers l'autonomie et l'accession à la citoyenneté.

II. STRUCTURES COMPTABILISÉES AU 31 DECEMBRE 2023 :

Les comptes de l'Association regroupent les établissements suivants :

Voir tableau ci-après.

CPOM	Structure	Etablissement	Lieu géographique	Activité/Fonctionnement	Typologie des personnes accompagnées	Autorisation Places	Financement	Directeur	Nbr ETP au 31.12.23	Date autorisation	Durée autorisation
CPOM TO 2021-2025	Foyer d'hébergement Autisme	La Vigerie	Saint Savinien	Hébergement complet internat	Déficiences intellectuelles	8	Prix de journée	Mme NERAULT-ROSE	7.265	03/01/2017	15 ans
	Foyer d'hébergement			Hébergement complet internat	Déficiences intellectuelles	25			13.166		
	FOAH Autisme			Hébergement complet internat	Autistes	15			17.332		
	SDAVS			Accueil de jour		5					
			Saint Savinien/Loulay/ Perigny/Jonzac	Prestations en milieu ordinaire	Tous types de déficiences personnes handicapées	68 (dont 16 non adossées au SDAVS)	Dotation globale	Mme GIBAULT	10.976		
	Foyer d'Hebergement	Marlonges	Chambon	Hébergement permanent	Déficiences intellectuelles	22	Prix de journée	Mme NERAULT-ROSE	14.505	03/01/2017	15 ans
	Foyer Occupationnel et d'Hebergement			Hébergement complet internat	Toutes déficiences personnes handicapées	20 permanent + 1 temporaire			18.808		
	Foyer d'Hebergement	Loulay	Loulay	Hebergement complet internat	Déficiences intellectuelles	12	Prix de journée	Mme NERAULT-ROSE	5.39	03/01/2017	15 ans
	Foyer Occupationnel et d'Hebergement et de sout					16 + 2 (accueil de jour)			14.88		
	Foyer d'Hebergement	Saint Germain de Lusignan	Saint Germain de Lusignan	Hebergement complet internat	Déficiences intellectuelles	20	Dotation globalisées	Mme NERAULT-ROSE	13.33	03/01/2017	15 ans
	Foyer Occupationnel et d'Hebergement et de jour	Saint Genis de Saintonge	Saint Genis de Saintonge	Hebergement complet internat	Toutes déficiences personnes handicapées	45 + 1 temporaire	Prix de journée		43.939	03/01/2017	15 ans
				Accueil de jour		6					
	Foyer Occupationnel et d'hebergement	Les Tournesols	Soubise	Hebergement complet internat	Déficiences intellectuelles	32 Vis (permanents) + 1 lit (temporaire) + 8 places (accueil de jour)	Prix de journée	Mme NERAULT ROSE	28	03/01/2017	15 ans
	MRS				Adultes handicapés âgés de plus de 60 ans	8			5.334	10/11/2021	
	Service d'Accueil pour adultes handicapés	SAFPH	Saint Georges des Coteaux	A compétence sur tout le Département	Accueillants familiaux Accompagnement de personnes adultes handicapées	75 150	Dotation globale	Mme GIBAULT	7.82	03/01/2017	15 ans
PROJET D'ETABLISSEMENT DES 4 ENFANCES 2019-2023	MECS	IEP JEAN EUDES	Aytré	Internat mixte de 13 à 21 ans	Confié à l'ASE ou par autorité judiciaire dans le cadre de l'assistance éducative	15	Dotation globale	Mme MORANGE	37.24	03/01/2017	15 ans
				Service APMN de 17 ans à 21 ans		18					
				Service PEAD de 13 à 18 ans		5 + 1 at de repli + 5 en suractivité					
	PFS Enfants			PFSE de 0 à 21 ans	Confié par les services de l'ASE	65 + 10 en suractivité			13.675	01/09/2017	
	Prevention			Prévention de la délinquance, médiation et cohésion sociale	Mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales				9.44		
				AIR		60					
				AED secteur Nord		50 La Rochelle 50 Rochefort			12.886		
				AED secteur Sud		30 Vals de Sége 55 Sége Romane					
CPOM ANS GLOBAL 2019-2023	IME	La Vigerie	Saint Savinien	Hebergement complet internat	Déficiences intellectuelles	31	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mr SARLANDE	41.274	03/01/2017	15 ans
				Accueil de jour		13					
				Hebergement complet internat	Troubles du spectre de l'autisme	6					
				Accueil de jour		8					
				Accueil temporaire avec hebergement		1					
		Océan	Aytré/Les Boucholeurs/ Rochefort/Tasdon	Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	47	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mr SEYLER	95.603	03/01/2017	15 ans
				Hebergement complet internat	Troubles du spectre de l'autisme	8					
				Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	30					
				Accueil de jour		43					
				Hebergement complet internat		12					
		Haute Saintonge	Mirambeau	Internat de semaine	Déficiences intellectuelles	17	Dotation globale	Mr MELIN	45.885	03/01/2017	15 ans
				Semi-internat		60					
			Saint Genis de Saintonge	Internant de semaine							
		Les Coteaux	Saint Georges des Coteaux	Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	15	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mr SARLANDE	61.888	03/01/2017	15 ans
					Troubles du spectre de l'autisme	2					
				Hebergement complet internat	Déficiences intellectuelles	30					
					Troubles du spectre de l'autisme	4					
			UEMA - Royan	Accueil de jour	Troubles du spectre de l'autisme	7					
			UEMA - Saintes	Accueil de jour	Troubles du spectre de l'autisme	7					
			UV 1 - Saintes	Hébergement complet internat	Déficiences intellectuelles	2					
			UV 2 - Saintes	Hébergement complet internat	Déficiences intellectuelles	2					
			Pierre Loti - Saintes	Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	19					
					Troubles du spectre de l'autisme	8					
		Jonzac	Jonzac	Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	12	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mr MELIN	47.913	03/01/2017	15 ans
				Placement Famille Accueil		4					
				Hebergement complet internat		24					
			Résidence Philippe	Hebergement complet internat		10					
			Puits Neuf	Hebergement complet internat		8					
	SESSAD Départemental	La Vigerie	Saint Savinien	Prestations en milieu ordinaire	Déficiences intellectuelles	19	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mme GALY	4.601	03/01/2017	15 ans
		Océan	Aytre	Prestations en milieu ordinaire	Déficiences intellectuelles	47	Dotation forfait ou prix de journée globalisés		24.202	03/01/2017	15 ans
					Troubles du spectre de l'autisme	35					
			Rochefort		Déficiences intellectuelles	7					
					Troubles du spectre de l'autisme	Capacité globalisée au niveau du site principal					
		Jonzac	Jonzac	Prestations en milieu ordinaire	Déficiences intellectuelles	32	Dotation forfait ou prix de journée globalisés		11.911	15/05/2011	15 ans
					Troubles du spectre de l'autisme	11					
			Montendre		Déficiences intellectuelles	Capacité globalisée sur l'établissement principal					
					Troubles du spectre de l'autisme						
		Les Coteaux	Saint Georges des Coteaux	Prestations en milieu ordinaire	Déficiences intellectuelles	34	Dotation forfait ou prix de journée globalisés		14.911	03/01/2017	15 ans
					Troubles du spectre de l'autisme	18					
					Troubles du spectre de l'autisme	2					
	ESAT	La Vigerie	Saint Savinien	Semi-internat	Déficiences intellectuelles	92	Dotation globale	Mme BENTALEB	25.677	03/01/2017	15 ans
					Autistes	9					
		Saint Germain de Lusignan	Saint Germain de Lusignan	Accueil de jour	Déficiences intellectuelles	50	Dotation globale		19.141	03/01/2017	15 ans
					Handicap psychique	15					
					Déficiences intellectuelles	5					
		Loulay	Loulay	Semi-internat	Déficiences intellectuelles	48	Dotation globale		11.52	03/01/2017	15 ans
		Marlonges	Perigny	Semi-internat	Déficiences intellectuelles	90	Dotation globale		15.397	03/01/2017	15 ans
	CMPP	CMPP Départemental	La Rochelle/Marans/Surgères/ Rochefort/Marennes/Saintes/Saint Genis de Saintonge	Accueil de Jour et Accompagnement en Milieu Ordinaire (A.J.A.M.O)	Difficultés psychologiques avec troubles du comportement	1729 (File active)	Dotation forfait ou prix de journée globalisés	Mme BARILLET	63.241	03/01/2017	15 ans

CPOM	Structure	Etablissement	Lieu géographique	Activité/Fonctionnement	Typologie des personnes accompagnées	Autorisation Places	Financement	Directeur	Nbr ETP au 31.12.2023	Date autorisation	Durée autorisation
CPOM FAM Les Tournesols 2021-2025	EAM Forfait soins	Les Tournesols	Soubise	Hébergement complet internat	Handicap psychique	8	Prix de journée	Mme NERAULT-ROSE	5.23	10/11/2021	15 ans
	EAM hébergement					8			7.706	10/11/2006	15 ans
HORS CPOM	DPF	ADPP	Aytré/Rochefort/Saint Georges des Coteaux	Gestions des tutelles aux prestations sociales familiales	Majeurs protégés	1884 mesures au 31122023	Dotation global	Mme HALBOUT	3.95	Avenant n°2 21/12/2020	Prorogation
	MJPM			Gestions des tutelles et curatelles et sauvegardes					69.364		
	Siège Social	SIEGE	Aytré					Mme LEVEQUE	62.9	Avenant n°2 21/12/2020	Prorogation
	PCPE	IME Les Coteaux	Saint Georges des Coteaux	Dispositif qui permet d'apporter une réponse ajustée aux besoins les plus complexes en proposant aux personnes des plans d'interventions individualisées qui exigent la coordination d'une pluralité de profesionnels dans une visée inclusive.	Situations critiques	38 (file active)	Dotation globale	Mme GIBAULT	2.35		
		SESSAD Les Coteaux			TSA	49 (file active)			2 621		
	La parenthèse	IME Les Coteaux	Saint Georges des Coteaux	Dispositif pour des mineurs confiés au Département au titre de l'ASE et qui bénéficient également d'un accompagnement en IME sur la base d'une notification de la CDAPH et ayant des problématiques complexes	ASE/IME	10	Dotation globale	Mr SARLANDE / Mr SEYLER	10.1		
	PCO	SESSAD Les Coteaux	Saint Georges des Coteaux	Sur description des symptomes effectués par les médecins de première ligne, la PCO assure une orientation de l'enfant en vue d'évaluations, de bilans et d'interventions précoces le plus rapidement possible	Enfants porteurs de TND âgés de 0 à 7 ans	File active environ 250 enfants /an	Dotation globale	Mme GALY	9.8		
					Enfants porteurs de TND âgés de7 à 12ans	File active environ 250 enfants/an			2.15	15/12/2022	
	Habitat inclusif		Jonzac	Habitat partagé	Personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie	4 personnes	Subvention	Mme GIBAULT	0.5		
	APV	SIEGE	Saint Georges des Coteaux	Aaccompagnement des familles, des aidants et/ou des personnes en situation de handicap, dans une logique inclusive.		File active	Dotation globale	Mme GALY	3		
	GEM	Jonzac - La Porte Ouverte	Jonzac	Lieu ouvert non médicalisé visant le déclavement d'une population souffrant d'handicap psychique et d'exclusion sociale par la mise en œuvre de projets	Psychique	21 (adhérents)	Subvention	Mme GIBAULT	1.29		
		La Rochelle - Entraide et Rennaissance	La Rochelle			46 (adhérents)			1.30		
		Acpair - Atlantique	Royan			46 (adhérents)			1.30		
		Saint Jean d'Angely	Saint Jean d'Angely			22 (adhérents)			1.30		
		TSA de Saintes	Saintes	Lieu ouvert non médicalisé visant le déclavement d'une population souffrant de troubles du spectre autistiques et d'exclusion sociale par la mise en œuvre de projets communs	TSA	11 (adhérents)			1.80		
		TSA de Jonzac	Jonzac			8 (adhérents)			3.00		
		TSA de La Rochelle	La Rochelle			16 (adhérents)			1.30		
	Secteur hors convention	Vie associative	Aytre				Cotisations et dons manuels				
	ADEI Formation		Aytre					Mme SALLE	1		

III. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES :

2.1 - VIE ASSOCIATIVE

I - Faits majeurs :

→ Projet Associatif -

Suivi des réalisations du Projet Associatif via le Comité de Veille et de Suivi de la Qualité (CVSQ), porté par la Commission « Ethique, Bientraitance et Qualité ».

Une évaluation à mi-parcours du Projet Associatif a été réalisée et présentée à l'Assemblée Générale du 30 juin 2023. Le bilan des réalisations a été présenté en réunions institutionnelles sur l'ensemble des sites et au sein des CVS.

→ Statuts -

Pour diverses raisons, les statuts et le règlement intérieur de l'Association devaient être révisés. En vue de la fusion/absorption « ADEI/Navicule Bleue », une commission composée d'administrateurs a été chargée de "toiletter" et d'actualiser ces documents sous le conseil et le contrôle du Cabinet d'avocats parisien « Cornillier ».

Les statuts et le règlement intérieur devenu Règlement de Fonctionnement Associatif (RFA) ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale du 30 Juin 2023 avec une mise en œuvre effective au 1er janvier 2024 (date effective de la fusion).

En ce qui concerne les statuts, les principales modifications sont les suivantes :

Objet : Intégration des nouvelles activités maritimes et de chantiers d'insertion dans l'objet de l'Association.

Membres : Disparition du collège « A » et du collège « B » au profit d'un collège unique de membres appelé « Membres actifs » qui sont les personnes physiques non salariées par l'Association.

Cotisation : Une cotisation unique pour l'année civile a été fixée à 25 Euros.

Composition : Un Conseil d'Administration entre 8 et 16 administrateurs au plus (contre 10 et 14 membres), auxquels il convient d'ajouter 2 administrateurs représentant les personnes accompagnées ainsi que 4 membres de droit.

Bureau : Un second poste de Vice-président a été créé. Il aura en charge les affaires maritimes. Le Bureau fonctionnera sous 2 formes, qui se réunira alternativement tous les 2 mois : un Bureau composé des seuls membres du Bureau et un Bureau Élargi (Bureau et administrateurs élus).

Représentation des personnes accueillies : Avant la modification, il y avait 3 représentants par établissement issus exclusivement des adhérents du collège « B » (personnes accueillies ou représentants de familles) élus pour trois ans lors d'une journée des familles.

Au 2ème semestre 2023, le Bureau Elargi a pu travailler sur l'organisation et les modalités pratiques d'une nouvelle représentation. Les représentations suivantes ont été arrêtées :

- Secteur Enfance et Jeunes majeurs : (5 titulaires - 5 suppléants) IMEs - Service APMN du Pôle Protection de l'Enfance
- Secteur Adultes : (5 titulaires - 5 suppléants) ESATs - FO - FOA - EAM - MRS

Les élections auront lieu en Mai 2024 pour une première participation des élus avec voix délibérative à l'Assemblée Générale de Juin 2024.

→ Fin de mandats d'administrateurs -

Les mandats d'administrateurs de Madame PERDREAU et de Messieurs DELBANCUT, MONTEIL et JOLLY n'ont pas été renouvelés en 2023 à leurs demandes.

→ Renouvellement du mandat de deux administrateurs -

Lors de l'Assemblée Générale du 30 Juin 2023, les mandats de Madame MARCHADIE et de Monsieur BAILLIVET, administrateurs sortants ont été renouvelés.

→ Elections de nouveaux administrateurs -

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023, Monsieur René CASSOU-DE-SAINT-MATHURIN a été élu Administrateur.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2023 et en lien avec les opérations de fusion avec la Navicule Bleue, de nouveaux administrateurs ont été désignés :

- Monsieur Roland RICOU (Président de Navicule Bleue),
- Monsieur Laurent CHAMPEAU (Directeur du CRC 17),
- Monsieur Charles BERTRAND (administrateur de TMC),

Leur mandat a débuté à la date d'effet de la fusion, soit depuis 1er Janvier 2024. Après réflexion et pour raisons personnelles, Monsieur RICOU n'a finalement pas souhaité accepter ce mandat. Pour autant, il a souhaité conserver sa place de membre de l'Association.

→ Election du Bureau du Conseil d'Administration -

Lors du Conseil d'Administration du 30 Juin 2023, les mandats des membres du Bureau du Conseil d'Administration ont été renouvelés, à savoir :

Monsieur Alain DURAND	en qualité de Président
Madame Dominique GUIZIOU	en qualité de Vice-Présidente
Monsieur Gérard JOUBERT	en qualité de Trésorier
Monsieur Pascal BAILLIVET	en qualité de Trésorier Adjoint
Madame Annick MARCHADIE	en qualité de Secrétaire
Monsieur Gilles DONDAINAS	en qualité de Secrétaire Adjoint

→ **Achats -** Mise en œuvre d'un guide « achats » support de bonnes pratiques en matière de politique achats. Ce guide concerne les achats d'un montant compris entre 1.500 € et 40.000 € HT et permettra de retracer les étapes du processus et de justifier de l'utilisation vigilante et rationnelle des fonds publics.

→ **Audit restauration -** Poursuite de l'audit portant sur la restauration au sein de l'ensemble des établissements (respect des normes sanitaires, organisation, bâtiments, ...).

→ **ESAT -** La loi "Plein emploi" modifie la signification des ESAT qui deviennent des Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail.

→ **Démarche commerciale EA/ESAT -** Structuration d'une démarche commerciale EA/ESAT par l'accompagnement du cabinet NEPSIO Conseil.

→ **Marathon de La Rochelle -** Première participation au "Challenge Entreprises" le 26 novembre 2023 avec la création d'équipes mixtes (travailleurs et encadrants) de 4 coureurs, 11 équipes se sont engagées à suivre ce défi sportif et se sont faites encourager par de nombreux collègues. Une belle cohésion et un défi à renouveler en 2024 !

II - Perspectives :

→ **Projet Associatif -** Création du calendrier de travail pour l'élaboration du projet associatif 2026-2030.

→ **Statuts et RFA -** Réflexion autour d'une nouvelle rédaction des statuts et du Règlement de Fonctionnement Associatif.

→ **Présentation de l'Association -** Tournage d'un film de présentation de l'Association et refonte du site internet par un prestataire externe.

→ **Développement et accompagnement sur la télémédecine -** L'Association souhaite développer et accompagner les personnes accueillies sur la télémédecine.

→ **Dossier d'intermédiation locative -** Renouvellement des agréments de l'Association pour l'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, et pour l'activité d'ingénierie sociale, financière et technique à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

→ **Responsabilité Sociétale des Organisations -** Le Siège Social va s'engager dans la démarche ainsi que l'ADPP, l'ESAT de Marlonges à Périgny, le Pôle Protection de l'Enfance, et l'IME de l'Océan. Un COPIL RSO va être créé courant 2024.

→ **Dématérialisation -** Mise en œuvre de la dématérialisation des bulletins de paie.

→ **Audit restauration :** Suite à l'audit mené début 2023, l'ADEI a travaillé un schéma alimentaire, avec la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Ce PMS a pour objectif de décliner la volonté associative : efficience économique et de bien-être alimentaire pour les personnes accompagnées et les professionnels.
Ce schéma prévoit la nomination d'un référent alimentaire, la mise en place d'un logiciel de restauration et la montée en puissance des cuisines centrales et/ou satellites.

→ **Tarification -** Le CED a pris attache auprès d'un avocat spécialisé dans la tarification du médico-social. Sur son conseil, les membres du CED ont décidé de travailler sur un courrier commun à destination du Département pour contester la pratique imposée du règlement d'Aide Sociale et ses conséquences financières.

→ **Commission des œuvres sociales des travailleurs en situation de handicap -** Dans le cadre de la loi « Plein Emploi » et de l'évolution du statut des travailleurs handicapés, cette commission sera remplacée courant 2024 par une instance mixte. Cette instance doit leur permettre d'être acteurs de leurs conditions de travail (sécurité, hygiène, qualité de vie au travail, évaluation des risques professionnels, ...).

→ **Anniversaires -** Organisation des anniversaires des 60 ans de l'Association et des 50 ans de l'IME de l'Océan le 04 Juillet 2024.

2.2 - REPRESENTATIVITE

I - Faits majeurs :

→ **AFASS Nouvelle Aquitaine :** Madame LEVEQUE a été élue administratrice en juin 2023 et secrétaire du CFA.

→ **FEHAP :** Madame LEVEQUE a été élue début 2024 à la Délégation Régionale de la FEHAP, elle reste donc nommée à la commission nationale "Enfance Jeunesse".

→ **Direction de l'Enfance et de la Famille :** Madame MORANGE siège depuis septembre 2023 à la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC).

II - Perspectives :

→ **CCAS La Rochelle :** Suite à la démission de Madame COOCHE au Conseil d'Administration du CCAS de La Rochelle, la candidature de Madame MORANGE a été proposée en février 2024.

→ **Commission éducation et scolarité du CNCPH :** (Conseil national consultatif des personnes handicapées) participation de Madame LEVEQUE au titre de la FEHAP sur la thématique "éducation et scolarité".

→ **MDPH :** Suite au départ de Monsieur DORDINI qui est suppléant à la CDAPH, il a été proposé que sa remplaçante Madame BENTALEB lui succède.

→ **CREAI :** Candidatures de Madame VISINKO (titulaire) et Madame MERCIER (suppléante) au Conseil d'Administration du CREAI Nouvelle Aquitaine (collège personnes morales pour un mandat de deux ans).

→ **CFEA :** Suite au départ de Monsieur DORDINI fin mars 2024, un courrier a été élaboré pour proposer la candidature de Madame BENTALEB pour lui succéder.

2.3 - PARTENARIATS

I - Faits majeurs :

- GIP MiPih : Adhésion à cette structure publique de coopération hospitalière spécialisée dans l'édition et l'hébergement de systèmes d'information hospitaliers et de santé. Pour l'ADEI, il s'agit d'être abonné pour l'hébergement (fournisseur ADEI de nos futures boites MSSanté).

- Signature d'une convention de gestion et de partenariat constitutive du fonctionnement de la plateforme Emploi Accompagné Messidor Charente-Maritime entre le chef de file et les opérateurs de la plateforme 17 (ADEI, Association Emmanuelle et EPNAK). Cette convention précise les engagements de chacune des parties qui s'engagent dans le fonctionnement de la plateforme Emploi Accompagné Messidor 17.

- Signature de deux conventions constitutives d'Unité Enseignement en Ecole Maternelle pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (UEMA) rattachées à l'Unité d'Enseignement de l'IME Les Côteaux :
  . Royan - Ecole maternelle de l'Yeuse (7 enfants âgés de 3 à 6 ans, avec autisme),
  . Saintes - Ecole Emile Combes (7 enfants âgés de 3 à 6 ans, avec autisme).

- Signature d'une convention de partenariat tripartite avec la Ville de Royan et l'école de l'YEUSE pour la scolarisation des enfants de l'UEMA des Coteaux.

- PROJET COCON : Convention de partenariat avec le Réseau Périnat de Nouvelle Aquitaine (RPNA) - une expérimentation inter-régionale visant l'organisation d'un parcours de soins préCOces et COordonnés du Nouveau-né vulnérable (COCON).

- Microcrédit : Signature d'une convention de soutien financier pour 2023.

- MDPH : Signature de l'avenant n°2 de la convention de coopération entre l'ADEI et la MDPH, qui définit les modalités de coopérations et de coordinations entre les deux entités (mise en place via trajectoire).

- DEPARTEMENT : Signature d'une convention permettant de développer le partenariat entre le CMPP et le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Bois Plage par la mise en place de consultations communes.

- EXCELIA : Signature d'une convention de partenariat en mai 2023 (accueil d'alternants, mise en place de Consultancy project, animation de formations pour le Master Santé, collaboration avec ADEI-Formation,...)

II - Perspectives :

- BANQUE DE FRANCE : Proposition de partenariat pour 2024 avec la Banque de France pour la formation des mandataires judiciaires de l'ADPP et le Pôle Habitat et Vie Sociale sur le thème du surendettement.

- MEDEF : Dans le cadre du dispositif "Les entreprises s'engagent" et compte tenu du 1er bilan positif pour les établissements, il a été décidé de renouveler l'adhésion pour une année supplémentaire pour le pôle inclusion professionnelle.

- GARA : A compter de mai 2024, l'ADEI sera inscrite au Groupement d'Achat Alimentaire et va collaborer avec le Centre Régional de Nutrition via Confluence.

- GPA : (Groupement Pluri Associatif) Convention de partenariat pour un projet dans le cadre du « programme ESMS Numérique ».

2.4 - RESSOURCES HUMAINES

I - Faits majeurs :

→ **Psychologue du travail :** La convention a été reconduite pour l'année 2023 (36 personnes suivies pour 92 entretiens).

→ **Mouvements de personnel :**

- Départs :

. 30 juin 2023 : Départ à la retraite de l'auditrice interne-DPO,

. 15 septembre 2023 : Démission de la chargée de prévention RH et Infirmière d'entreprise,

. 30 septembre 2023 : Départ à la retraite de Monsieur GIRARD, Directeur des Foyers de Soubise et Marlonges,

. Octobre 2023 : Départ de Madame BUORD, Directrice des IMEs du Sud,

. 24 novembre 2023 : Démission pour raisons personnelles de Monsieur CLODY, Directeur des Foyers de Soubise et Marlonges,

. 15 décembre 2023 : Démission pour raisons personnelles de Monsieur ETIENNE, Directeur des Foyers de Loulay et de la Vigerie.

- Prises de postes :

. 1er Juin 2023 : Promotion de Madame MORANGE au poste de Directrice du Pôle Protection de l'Enfance,

. 25 septembre 2023 : Arrivée de Monsieur CLODY, Directeur des Foyers de Soubise et Marlonges,

. 1er décembre 2023 : Madame GOGELEIN, Chef de service, a été promue Directrice des Foyers de Loulay et de la Vigerie jusqu'au 30 avril 2024.

- En l'absence de Directeur des Foyers de Soubise et de Marlonges, une organisation provisoire est mise en place avec le soutien de la Directrice Générale auprès des deux chefs de service en poste.

→ **Réorganisation des Services du Siège Social :**

- Le départ de l'Adjointe DAF en décembre 2022 a conduit à une nouvelle réflexion quant à l'organisation du service DAF dans sa globalité. Après un essai concluant les premiers mois de 2023, cette organisation a été arrêtée (nouvelle répartition des tâches et regroupement du service Finance et du service Comptable).
- Le départ à la retraite de la personne en charge de l'audit interne et DPO de l'Association et la récente réorganisation de la Direction des Ressources Humaines, a également conduit à une nouvelle organisation des services avec notamment la création d'un poste d'Administrateur logiciel métiers/DPO.
- En l'absence pour longue maladie de la Directrice Administrative et Financière, la Directrice Générale en lien étroit avec la Responsable Administrative et Comptable et la Responsable du Contrôle de Gestion assurent ses différentes missions.

→ **QVCT :** Mise en œuvre d'une nouvelle campagne de "Vis mon travail" avec deux journées dédiées en 2023, et formation "Gestes et postures" pour l'ensemble du personnel administratif.

→ **Process d'intégration :** Un process d'intégration a été mis en place pour les nouveaux salariés permettant un suivi/accompagnement de J-7 avant l'arrivée jusqu'à l'issue de la période d'essai.

II - Perspectives :

→ Mouvements de personnel :

. Janvier 2024 : Départ de Madame BALD - Secrétaire Générale / DRH,
Promotion de la technicienne Qualité au poste de Responsable Qualité.

. Février 2024 : Prise de poste de Madame DEMARAIS, Infirmière chargée de prévention,

. Mars 2024 : Prise de poste de la référente alimentaire. Ce poste est porté à l'organigramme du Siège Social sous la responsabilité du Responsable Projets et Développement.

. Mars 2024 : Démission de Monsieur DORDINI, Directeur du Pôle Inclusion Professionnelle

. Avril 2024 : Prise de poste de Monsieur MELIN, Directeur des IMEs de Jonzac et de la Haute Saintonge

. Mai 2024 : Prise de poste de Madame BENTALEB, Directrice du Pôle Inclusion Professionnelle

. Juin 2024 : Prise de poste de Madame HENAULT, Directrice des Ressources Humaines

→ Réorganisation du Pôle Hébergement Adultes :

- Suite au départ du Directeur des Foyers de Soubise et Marlonges, à la fusion avec Navicule Bleue et pour faire face aux enjeux de l'évolution du secteur, une nouvelle organisation peut être pensée avec la création d'un Pôle Hébergement Adultes de la manière suivante :

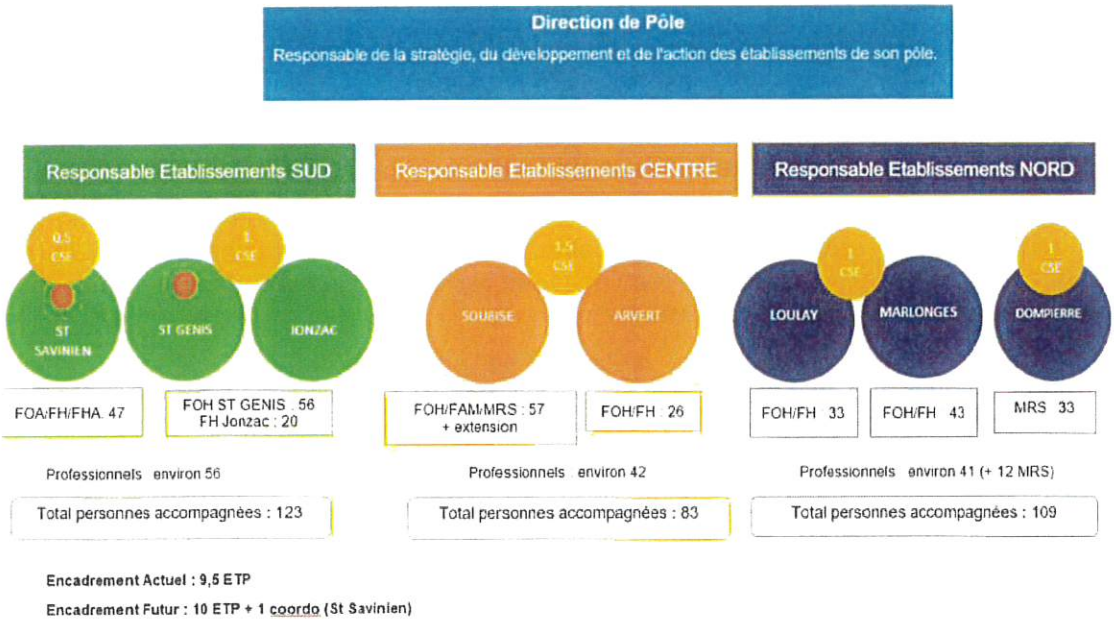

Encadrement Actuel : 9,5 ETP

Encadrement Futur : 10 ETP + 1 coordo (St Savinien)

ce qui permettrait de :

- Trouver une ligne cohérente par rapport aux autres directions de pôles existantes et qui ont une influence sur le pôle établissements adultes :
  - le pôle inclusion et travail,
  - le pôle vie sociale,
  - le pôle ambulatoire.

- Redéfinir la direction des établissements hébergements adultes en fonction des opportunités qu'offre le contexte actuel.

- Repenser la dimension de la direction, au plan :
  Stratégique : transformation, évolution, positionnement de l'offre,
  Organisationnel et fonctionnel : nature, adaptation et qualité de l'offre.

→ Réorganisation des Services du Siège Social :

- Suite au départ de la Secrétaire Générale/DRH, l'Adjointe RH palie l'absence en lien étroit avec la Directrice Générale. Il a également été décidé de supprimer le poste de Secrétaire Général et de revenir au précédent schéma organisationnel avec un poste de DRH à temps plein.

→ Marque employeur : Définition d'une stratégie marque employeur (attractivité des métiers) en lien avec le service communication.

→ Psychologue du travail : La convention est reconduite pour 2024.

→ DUERP : Ils devront être complétés de la rédaction d'un PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des RIsques Professionnels et Amélioration des Conditions de Travail) obligatoire pour toute structures de plus de 50 salariés.

→ QVCT : Le questionnaire réalisé en 2021 a été renouvelé en Septembre 2023. Ainsi, après le bilan du plan d'action QVT 2021-2023, son analyse a permis l'élaboration du plan d'action 2024-2027 :

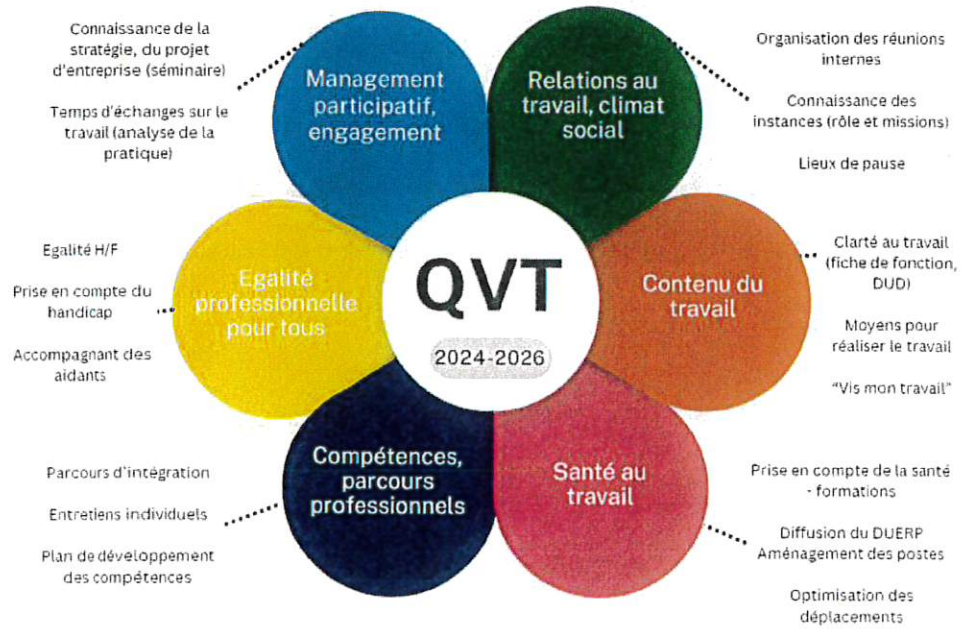

2.5 - DIALOGUE SOCIAL

I - Faits majeurs :

→ **Déclarations Unilatérales de l'Employeur :** en 2023, deux DUE ont été signées :

- DUE relative au versement d'une prime exceptionnelle au sein de l'Association ("exclus du SEGUR"),
- DUE relative au versement d'une prime de partage de la valeur au sein de l'Association (salariés du Siège Social).

→ **Avenant du 09 mai 2023 à l'accord du 06 décembre 2022**, portant prorogation des mandats des élus du CSE jusqu'au 1er trimestre 2024 permettant d'intégrer le périmètre de la Navicule Bleue.

→ **Accord du 26 juin 2023 portant sur l'utilisation du vote électronique** comme moyen exclusif de vote aux élections 2024 des représentants du personnel au CSE.

→ **Accord mobilité durable** : publié le 20/12/2023 mais la DEETS dispose d'un délai de trois mois pour contrôler la conformité de ses clauses avec les dispositions légales et réglementaires. Aussi, il ne pourra être appliqué qu'à compter du 23 Mars 2024.

II - Perspectives :

→ **CSE :** Elections des membres du CSE en mars 2024 pour un mandat 2024/2028.

→ **Organisations syndicales :** Suite aux élections du CSE, nouvelles désignations de délégués syndicaux.

→ **Avenant de révision** de l'accord relatif à la mise en place du CSE a été négocié en 2024.

→ **Accord de substitution** du statut du personnel de Navicule Bleue et de Terre-Mer Chantiers qui a pour objet de définir le statut collectif applicable aux salariés transférés à l'ADEI par ces deux associations.

→ **Accord relatif à l'évolution des droits familiaux :** à négocier lors des prochaines NAO.

→ **Règlement intérieur :** Actualisation du règlement intérieur : modification concernant le versement de lettre d'observation au dossier du salarié et mention relative à l'interdiction de consommation d'alcool en situation d'accompagnement et donc de travail.

→ **Révision DUE Mutuelle :** Intégration des TH et exclusion de TMC.

2.6 - AGREMENTS / CAPACITE

I - Faits majeurs :

→ Pôle Habitat et Vie Sociale :

**** Les GEM :***

- Montant de la dotation de 7 GEM réévalué : 83.000 € par GEM, dans le cadre de la convention signée avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine.
  Globalement, la situation financière des GEMs est fragile. La dotation ARS ne couvre pas l'ensemble des charges de fonctionnement, en particulier pour : La Porte Ouverte (Jonzac), Atlantique (Royan), Entraide & Renaissance (La Rochelle), Libres Penseurs (TSA La Rochelle).

- Participation au Forum inter GEM (15 GEM présents) + des ateliers ouverts (Action financée par la CB2 du CPOM ARS / Projet Territorial de Santé Mentale – PTSM).

- Participation des 3 GEM TSA au Forum du réseau ESC Autisme à Rochefort.

- Participation aux évènements Semaines d'Information en Santé Mentale (SIMS) du 09 au 22/10/2023 sur tout le territoire : portes ouvertes, colloques, etc.

**** Habitat Inclusif :***

- Réponse de l'appel à manifestation d'intérêt AMI « Petites Villes de demain » pour Jonzac et St Jean d'Angély
  . Versement d'une subvention de 15 000 € pour chaque projet,
  . Objet de la subvention : appui en ingénierie apporté par l'ANCT pour chaque projet (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

- Projet d'extension rue des Guits à Jonzac (+ 6 places)
  . Octobre 2023, construction avancée : bâti hors d'eau, hors d'air.
  . Convention de gestion à valider avec le bailleur privé (SCI Les jardins de Victor Hugo).

- St Jean d'Angély : diagnostics techniques réalisés en avril et mai 2023.

→ Pôle Protection de l'enfance :

- Acquisition d'un ensemble immobilier visant à regrouper l'ensemble des structures du Pole Protection de l'Enfance réparties dans plusieurs quartiers de La Rochelle et Aytré sur un même lieu sis « Villa Royale », Boulevard Cognehors à La Rochelle. L'acte d'achat a été signé le 08 septembre 2023.

→ Pôle Protection des majeurs :

- Microcrédit : La Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 04 avril 2023, a décidé d'accorder une aide de 12.500 € pour la mise en œuvre de la plateforme départementale microcrédit personnel.

→ **Pôle Ambulatoire :**

- CMPP DEPARTEMENTAL : mise en place du guichet unique dès janvier 2023.

- SESSAD : L'ARS notifie par arrêté du 28 juillet 2023, l'octroi de 7 places au SESSAD de l'Océan : 4 places supplémentaires pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle et 3 places pour des jeunes TSA avec une enveloppe pérenne de 150.717 €. La capacité totale du SESSAD est ainsi portée à 84 places.

→ **Pôle Etablissements :**

- SWITCH : Le dispositif est renouvelé sur l'été 2023.

- FOA La Vigerie :

Sous condition de réalisation du projet immobilier, extension au 1er janvier 2023 de la capacité du Foyer Occupationnel d'Hébergement et de Jour Autisme La Vigerie par la création de 4 lits d'hébergement au FOH et 2 places d'accueil FOJ (capacité 20 : 15 lits + 5 places).

Le Conseil Départemental confirme par courrier en date du 27 Mars 2023 l'octroi d'une subvention spéciale d'1 million d'euros pour la réhabilitation du FOA La Vigerie. Les travaux ont donc pu être lancé. Une subvention complémentaire de 900.000 € pourra être accordée en cas de non transformation de places en places médicalisées. Pour autant la rénovation globale de ce site représente environ 10 millions d'euros sur les 5 à 6 prochaines années.

- UEEA : Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) en Charente-Maritime, la première UEEA du Département a pu ouvrir en octobre 2023 à l'école élémentaire de Corme Royal. Cette classe pilotée conjointement par l'Education Nationale et l'ADEI accueille 6 élèves de 6 à 10 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme (cette classe prévoit d'accueillir jusqu'à 10 élèves).

- La Parenthèse : Reconduction de la Convention tripartite ADEI/ARS/DEPARTEMENT relative à la prise en charge d'enfants accueillis au titre de l'ASE par le Service « La Parenthèse » de l'IME Les Coteaux jusqu'au 31 décembre 2025.

II - Perspectives :

→ **Pôle Ambulatoire :**

- Création d'une équipe mobile interne médico-social.

→ **Pôle Hébergement Adultes :**

- Création de places de FAM par transformation de places du FOA.

→ **Pôle Protection de l'Enfance :**

- Janvier 2024 : Déménagent des différents services du Pôle Protection de l'Enfance à La Villa Royale, Boulevard Cognehors à La Rochelle.

→ **Pôle Habitat et Vie Sociale :**

* ***GEM :***

- Renouvellement des conventions pluriannuelles de financement ARS à prévoir en octobre 2024 pour 5 GEMs sur 7.

- Lancement d'un ou des événements dans le cadre des SIMS du 07 au 20/10/2024, avec l'utilisation du solde de la subvention reçue dans la CB2 du CPOM ARS.

* ***Habitat Inclusif :***

- Pour le projet d'extension rue des Guits à Jonzac (+ 6 places) : ouverture possible au 2e semestre 2024. Gestion locative par le biais de l'intermédiation locative.

- Pour St Jean d'Angély : Le projet de rénovation de St Jean d'Angély et l'ouverture de l'Habitat Inclusif sont reportés en 2025 (financement coût travaux).

→ **NAVICULE BLEUE :**

Dans le cadre du rapprochement de l'Association avec Navicule Bleue débuté depuis 2022, les grandes étapes suivantes ont été réalisées en 2023 :

I - Faits majeurs :

→ Février 2023 : Information auprès des membres du CSE sur le projet de fusion absorption par l'ADEI de Navicule Bleue et Terre Mer Chantiers.

→ Mars 2023 : Consultation des membres du CSE sur le projet de fusion absorption par l'ADEI de Navicule Bleue et Terre Mer Chantiers.

→ Avril 2023 :
- Consultation du Conseil d'Administration sur le projet de traité de fusion.
- Début de la 2nde phase du mandat de gestion (du 01/04/2023 au 31/12/2023) : l'ADEI réalise ses missions en lien avec le Président et le Conseil d'Administration de la Navicule Bleue et met à disposition des directeurs ADEI sur les structures de la Navicule Bleue, à savoir :
  . Mme NERAULT-ROSE, Direction des Foyers du Sud, sur les foyers d'hébergement et occupationnel « Maisons du Marais » à hauteur de 0,30 ETP,
  . Mr DORDINI, Directeur du Pôle Inclusion Professionnelle, sur les ESAT « Claires et Mer » et « Arca Baie » à hauteur de 0,20 ETP,
  . Mme GIBAULT, Directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale sur le SAVS « ESPAR » à hauteur de 0,10 ETP,
  . Mr LIEGE, Directeur de l'Entreprise Adaptée « Ateliers Aunis-Saintonge », sur TMC et AGM à hauteur de 0,20 ETP.

→ Juin 2023 : Tenues des Assemblées Générales ADEI/Navicule Bleue et TMC :
- Approbation et signature du traité de fusion,
- Dépôt officiel des demandes de transfert des autorisations aux autorités compétentes et levées des conditions suspensives.

II - Perspectives :

→ Janvier 2024 : Date d'effet de la fusion.

- Dissolution de Navicule Bleue et Terre-Mer Chantiers et transmission universelle de leur patrimoine à l'ADEI,

- Poursuite des activités de Navicule Bleue et Terre-Mer Chantiers par l'ADEI,

- Transfert des contrats de travail et changement d'employeur,

- Intégration des établissements Navicule Bleue au sein de l'organigramme de l'ADEI :

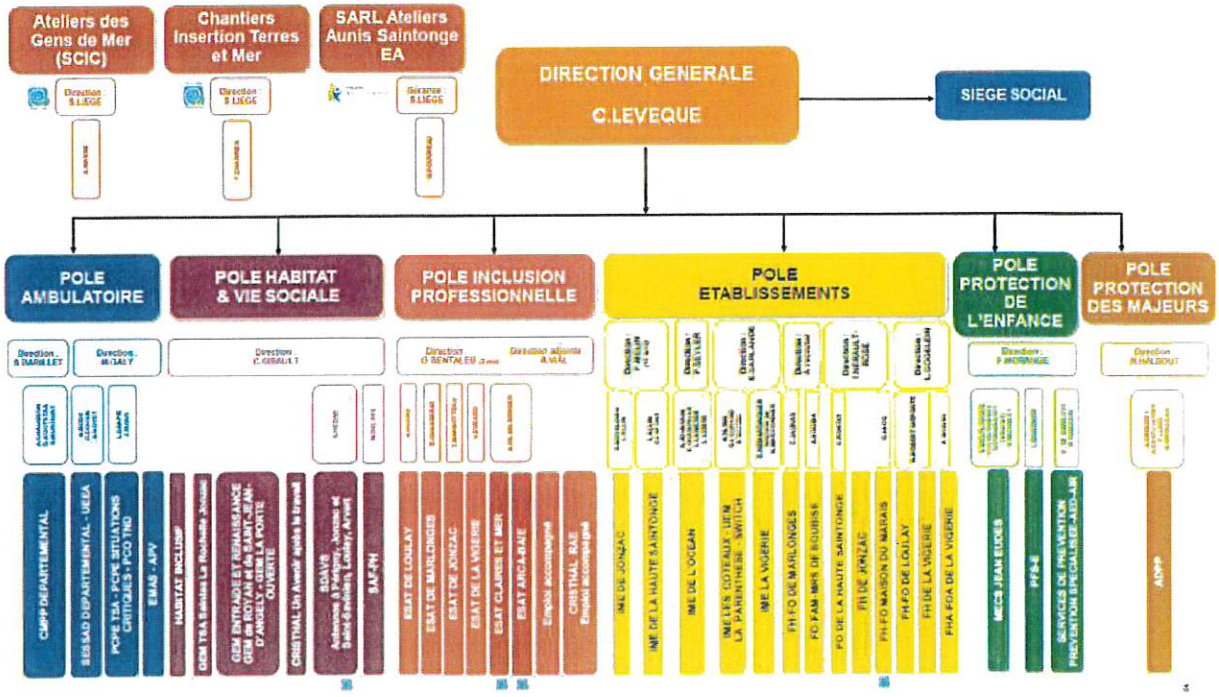

→ Analyse et développement des activités ostréicoles.

→ Intégration de l'ensemble des ESMS de l'ancienne association Navicule Bleue de façon opérationnelle. Il s'agit ici de décliner l'ensemble des usages et process des établissements ADEI dans les 5 établissements d'Arvert et de Gujan- Mestras.

→ Agrément de l'accord de substitution pour application au 1er mai 2024.

2.7 - APPELS A PROJETS ET AUTRES

I - Faits majeurs :

→ **ESMS Numérique pour le CMPP et les Établissements de la Navicule Bleue :** Réponse à l'appel à projet « Programme ESMS Numérique » porté par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la CNSA. Ce programme favorise le déploiement dans le champ médico-social des référentiels et services socles, comme le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée par exemple. Nous avons obtenu au titre de la grappe ADEI/Groupement Pluri-Associatif 546 000 € et 241 600 € pour les établissements d'Arvert.

→ **FAT EA (Fond d'Accompagnement à la Transformation des Entreprises Adaptées) :** En lien avec les Ateliers de l'Aunis-Saintonge, l'ADEI a répondu à un appel à projet afin de développer une équipe mobile d'inclusion via des CDD Tremplins sur le secteur de Saint-Jean d'Angély.

→ **Via Trajectoire Handicap :** Pendant l'année, nous avons mis en place le logiciel de coordination des places Via Trajectoire. Ce logiciel permet de suivre l'utilisation des places au sein des établissements. Ce dernier est un logiciel commun avec la MDPH et les autorités de tarification.

→ **Divers appels à projets dont les réponses n'ont pas été retenues :**

- Réponse à un appel à projet auprès de la Fondation AESIO en lien avec la société ULLO sur le sujet de la prise en soin au CMPP.
- Réponse à un appel à projet 5000 terrains de sport pour les IME des Coteaux, IME de la Vigerie, et IME de Saint Genis.
- Réponse à un appel à projet sur la gestion des déchets dans les établissements médico sociaux de la CDA de La Rochelle.

II - Perspectives :

→ **ESMS Numérique :** Déployer les projets ESMS Numérique sur l'ensemble de l'ADEI. Il sera nécessaire d'établir un nouveau schéma directeur SI.

→ **Cybersécurité :** Réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) pour soutenir la réalisation d'exercices de crise cybersécurité au sein des structures médico-sociales (ESMS) de la région auprès de l'ARS.

→ **Médiateur santé pair :** Réponse à un Appel à candidatures lancé par l'ARS pour le recrutement de médiateurs de santé pair en Nouvelle-Aquitaine (12 médiateurs de santé pairs en établissement médico-social « personnes handicapées » (SAMSAH, DITEP et SESSAD pour des personnes TND-TSA et/ou troubles psychiques).

L'objectif de l'ADEI est de créer trois postes de pair-aidants : 1 TSA, 1 handicap psychique et un en protection de l'enfance et de candidater sur la plateforme EPoP (plateforme proposant des outils visant à reconnaître les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap, des formations ...). Les pôles ambulatoire, habitat et vie sociale, et Protection des majeurs sont prêts à s'engager dans cette démarche.

2.8 - CPOM

I - Faits majeurs :

→ Tableau récapitulatif des CPOM en cours en 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CPOM ARS	2019-2023					Prorogation d'un an.	
CPOM CMPP	2015-2019	Prorogation 1 an	Intégration dans le CPOM ARS			Prorogation d'un an.	
CPOM CD	2016-2020		2021-2025				
CPOM PPE	2019-2023					Prorogation d'un an	
CPOM EAM			2021-2025				
CPOM Foyers NB et SAVS NB			2021-2025				

(Les ESATs Claires et Mer à Arvert et Arca-Baie à Gujan-Mestras sont pour l'instant sans CPOM).

II - Perspectives :

→ Négociation du CPOM CD de la Protection de l'Enfance.
→ Négociation du CPOM ARS avec intégration de l'ESAT Claires et Mer, quid de Gujan-Mestras.

2.9 – ACCOMPAGNEMENT DE SITUATIONS COMPLEXES

I - Faits majeurs :

ETABLISSEMENT	CONVENTION	SANS CONVENTION	FINANCEMENT DIRECT
IME HAUTE SAINTONGE		1	non
IME JONZAC	1		non
IME OCEAN		2	non
IME LES COTEAUX		2	oui
IME LES COTEAUX		1	non
IME LA VIGERIE		1	non
FO LOULAY		1	non
PCPE SC		1	oui
FHA LA VIGERIE		1	non

2.10 - QUALITE

I - Faits majeurs :

→ Management de la qualité

- Préparation des ***évaluations HAS*** (Les services du pôle de protection des majeurs ADPP ont été évalués en octobre 2023),

- Suivi et participation à la mise à jour des ***Plans d'Amélioration Continue de la Qualité*** (PACQ),

- Accompagnement des ***projets de service*** et de leur actualisation.

→ Gestion des risques et promotion de la bientraitance

- Poursuite du déploiement du ***Logiciel « El »***,
- Elaboration des documents suivants :
  . rapport d'activité associatif Evénements Indésirables,
  . charte et outil d'autoévaluation de la ***bientraitance***,
  . trame ***circuit du médicament*** et planification des audits en IME et MRS,
  . trame ***Plan de gestion de crise*** rassemblant l'ensemble des préconisations concernant le Plan Bleu, le Plan Canicule, la sécurisation suite aux attentats, la prévention des risques, etc...
- Redéfinition du projet de ***Comité éthique*** : formation et restructuration en lien avec l'ERENA.

→ Certifications

- **Certification Cap'Handéo « Etablissements et Services Autisme » :**
  Préparation des audits de surveillance dont les résultats sont favorables pour un maintien de la certification concernant : SESSAD Coteaux et Jonzac, IME Haute Saintonge, ESAT La Vigerie, Foyers de La Vigerie.
  Demande d'accompagnement par le CCECQA pour l'IME de La Vigerie.
  Evaluation de la qualité des supervisions ***FORMAVISION*** et mise en œuvre des actions correctives en terme de fréquence et changement de superviseurs.

- **Certification Cap'Handéo « Handicap Psychique » :**
  Engagement de l'Association dans la certification Handicap Psychique pour les ESAT, et l'EAM Soubise.

II - Perspectives :

→ Management de la qualité

- Poursuite des accompagnements des services concernés par les évaluations à réaliser entre juin 2024 (pôle protection de l'enfance) et février 2025 (services en lien avec le CPOM CD).

- Suivi et participation à la mise à jour des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ), via les Copil Qualité des établissements et services,
- Centraliser les synthèses et préconisations issues des enquêtes de satisfaction, des comptes rendus de CVS et des autres formes de participation, via les Rapports d'Activités 2023 des établissements et services,
- Rédiger, finaliser et actualiser différents documents (manuel qualité, Flash info Qualité, guide synthèse des RBPP, cahier des charges des outils de la Loi...),
- Accompagner la réalisation des ***projets de Pôles***, l'actualisation des ***projets de services*** avec la mise à jour des trames en adéquation avec les derniers décrets.

→ **Gestion des risques et promotion de la bientraitance**

- Planifier la mise en œuvre de la ***cartographie des risques*** pour ensuite décliner la trame Plan de gestion de crise rassemblant l'ensemble des préconisations concernant le Plan Bleu, le Plan Canicule, la sécurisation suite aux attentats, la prévention des risques, etc...
- Planifier des groupes de travail sur l'***accompagnement à la vie affective et sexuelle.***
- Accompagner la déclinaison de la Commission éthique Bientraitance et Qualité en Commission de Veille et de suivi Qualité d'une part et ***Comité éthique*** d'autre part. Projet de Comité éthique à déployer (questionnaire, formation, Comité éthique locaux, lien ERENA).
- Poursuivre le ***projet FALC*** : référents internes familles, personnes accompagnées, salariés formés, sélection des documents à traduire et organisation de groupes de travail.

→ **Certifications**

- Poursuite de l'ensemble des certifications (QUALIOPI, Cap'Handéo, Handicap psychique).

2.11 - IMMOBILIER

I - Faits majeurs :

→ Plan de transformation du site de La Vigerie : Un programme de transformation et de réhabilitation du site de la Vigerie (IME, SESSAD, SDAVS, FH, ESAT, FHA, FOA) a été présenté à l'ARS en septembre 2023,

→ Suivi du chantier du bâtiment des Santons EMT sur le site des Coteaux,

→ Suivi des études de restructuration du bâtiment « Habitat inclusif » à Saint-Jean d'Angély,

→ Suivi des études pour le remplacement des chaudières et des réseaux sur les sites de La Vigerie, Loulay (FOH et ESAT), Saint-Germain de Lusignan, Saint-Genis et Les Santons,

→ Suivi des sinistres sur l'IME de Jonzac (fissures et autres consolidations),

→ Suivi des travaux de restructuration générale de l'IME de l'Océan.

→ Acquisition en septembre 2023 d'un ensemble immobilier pour le regroupement de l'ensemble des services du Pôle Protection de l'Enfance situé dans différents quartiers de La Rochelle et d'Aytré. Cet ensemble immobilier dénommé « Villa Royale » est situé Boulevard Cognehors à La Rochelle.

II - Perspectives :

→ Relance du projet de reconstruction des ateliers de l'ESAT La Vigerie (usine à chaussures et bâtiments administratifs).

→ Ventes :

- Signature en Février 2024 du compromis de vente de l'ensemble immobilier situé à 15 rue Mermoz à La Rochelle (maison devenue inutilisée suite au regroupement des services du Pôle Protection de l'Enfance).
- Le compromis de vente de l'ensemble immobilier de Mirambeau, signé en juillet 2021, risque d'être remis en cause suite à de nouvelles élections du Conseil Municipal.
- Projet de ventes de deux cabanes ostréicoles à Arvert.

2. 12 - AUTRES POINTS

→ COMMUNICATION :

I - Faits majeurs :

- Actualisation de la charte graphique et de l'ensemble des supports et outils de communication, intégrant la Navicule Bleue,
- Animation régulière des réseaux sociaux,
- Mise en œuvre ponctuelle et spécifique de toutes actions de communication relatives aux évènementiels ADEI (organisation de séminaires, outils et supports pour les nouveaux services et pour ADEI-Formation).

II - Perspectives :

- Lancement de la démarche de mécénat en lien avec le Responsable Projets Développement,
- Révision du schéma directeur de la communication,
- Recensement et développement des relations médias en général, presse spécialisée, institutionnelle et communale,
- Organisation de séminaires *(personnel du siège social, administrateurs,...)* et notamment un séminaire associatif et participatif en vue de l'élaboration du prochain projet associatif 2026-2030.

→ ADEI - FORMATION :

I - Faits majeurs :

- Ressources Humaines :
. Renouvellement du contrat d'apprentissage à 0,5 ETP en septembre 2023.

- Qualité :
. Validation de l'audit de surveillance QUALIOPI (l'audit de renouvellement sera à effectuer dans les 3 ans de l'audit initial, soit avant le 22 avril 2025).

- Activité 2023 :

139.844,90 €	**54**	**743**	**5315**
CA 2023	formations réalisées	apprenants	Heures de formation






. Organisation de la première formation inter Premiers secours en santé mentale,

. Organisation du séminaire cadre « Vision stratégique de l'ADEI sur le moyen terme et accompagnement au changement » (66 personnes).

- Communication :
. Septembre 2023 : Sortie du premier catalogue ADEI FORMATION



. Février 2024 : Lancement du site internet ADEI FORMATION travaillé en 2023 avec l'agence Plus Com : https://adei-formation.fr/

. Mise en place d'un calendrier de publications LinkedIn alternant différents formats : articles, webinaires, présentations de formations, « *la minute formation* », « *question pour une formation* », sondage.

L'objectif de cette communication est de gagner en crédibilité auprès des prospects et des formateurs.

II - Perspectives :

- **Activité** :

. Consolider la relation commerciale avec les clients historiques d'ADEI-FORMATION,

. Développer de nouvelles relations commerciales avec des clients externes et intensifier les rendez-vous avec de nouveaux prospects,

. Développer les formations inter et de nouvelles formations pour enrichir le catalogue et répondre à des appels à projets,

. Répondre aux demandes de formation sur mesure (ex : professeurs de musique et de danse sur les TND),

. Finaliser l'ingénierie de formation pour la formation croisée « L'école pour tous : collaboration et partenariat pour une co-construction efficace » et la déployer en 2024,

. Réalisation de diverses formations :
  . Formation à destination des aidants : « Comprendre le TSA au sein des TND », « La médiation par le jeu », « Prendre soin de soi en tant qu'aidant »,
  . Formation OPCO « Ma Santé au travail » à destination des travailleurs ESAT : 3 sessions en 2024 dans les départements 17, 16 et 33,
  . Parcours de formation managériale pour les cadres de l'UNAPEI 86,
  . Formation à destination des acteurs des FRANCOFOLIES à l'accueil des personnes en situation de handicap (tous types de handicap).

. Organisation du Séminaire Ecole Inclusive - Saison 2 : « Les acteurs de l'orientation pour les 12/18 ans ou comment accompagner la construction d'un parcours de formation » (ADEI, TREMÄ, UNAPEI, Education Nationale).

- **Partenariat** :

. Excelia - juin 2024 : Consultancy Project (Master 2 Marketing) : l'objectif est de faire travailler les étudiants sur la formalisation d'un plan d'action marketing pour ADEI-FORMATION. Livrable : dossier d'analyse et de présentation du plan d'action marketing à déployer.

- **Communication** :

. Diffusion de la 1ère newsletter ADEI FORMATION.
. Mise à jour du catalogue et des supports print de présentation d'ADEI FORMATION,
. Continuer la newsletter et la communication via le réseau LinkedIn,
. Travailler sur notre audience afin d'organiser notre démarchage auprès de prospects plus qualifiés,
. Proposer les offres de formation sur de nouveaux canaux de diffusion : CAP Métiers/France Travail/Marketplace de Digiforma (logiciel métier).

IV. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

3.1 Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes comptables suivants :

- Image fidèle, continuité de l'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Prudence.

Les règles comptables tendent vers une convergence entre les comptes annuels et les comptes administratifs.

◆ Les comptes annuels de l'Association ainsi que les comptes administratifs des établissements ont été établis et présentés conformément :

1) à l'arrêté interministériel du 08 Avril 1999 publié au Journal Officiel du 04 Mai 1999, portant l'homologation du règlement n°99.01 du Comité de la réglementation comptable du 16 Février 1999, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, applicables au 1er Janvier 2000 et à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 04 Mai 2007.

2) aux textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Décret n° 2003-1010 du 22 Octobre 2003, publié au Journal Officiel du 24 Octobre 2003,
- Décret n° 2006-422 du 07 Avril 2006 publié au Journal Officiel du 09 Avril 2006,
- Instructions DGAS 2007-319 du 17 Août 2007.

3) à l'arrêté relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles du 17 Décembre 2013, publié au Journal Officiel le 27 Décembre 2013.

4) à l'arrêté du 12 Novembre 2008, publié au Journal Officiel du 22 Novembre 2008, relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314.81 du même code.

5) au règlement ANC 2018-06 et 2019-04 qui s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les règles d'évaluation et de comptabilisation sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant :

- Le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble des établissements.

Pour tenir compte des nouvelles normes comptables dans les comptes annuels sur l'actif immobilisé, la notion de composant est appliquée pour les biens amortissables depuis le 1er Janvier 2005 et dans les comptes administratifs pour la première fois au 1er Janvier 2007, avec un retraitement de la valeur nette comptable au 1er Janvier 2007, identique à celle des comptes annuels.

Les immobilisations concernées par la notion de composant sont les bâtiments. L'amortissement pour dépréciation est calculé pour chaque composant en fonction de sa durée probable d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

* Immeuble à usage d'atelier de production
Structure et gros œuvre : 25 ans.
Second œuvre : 15 ans à 20 ans.
Equipement : 10 ans.

* Immeuble à usage d'hébergement ou de bureaux
Structure et gros œuvre : 35 à 40 ans selon le type de construction.
Second œuvre : 15 ans.
Équipement : 10 ans.

Pour les immeubles subventionnés, la subvention suit le même sort que la dotation aux amortissements de ces biens.

B. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'ADEI détient au 31 Décembre 2023 :

▪ 99,99 % du capital de la SCI « L'Immobilière du Port », fixé à 2.000.000 Euros, société immatriculée le 15 Décembre 1993, dont le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élève à 1.095.675 Euros hors taxes et le bénéfice de l'exercice à 131.431 Euros.

▪ 100 % du capital de la SARL « Ateliers Aunis Saintonge - Entreprise Adaptée », fixé à 100.000 Euros, société immatriculée le 14 Décembre 2008, dont le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élève à 808.936 Euros hors taxes et le bénéfice de l'exercice à 5.885 Euros.

▪ 12,84 % du capital de la SCIC SAS « RECRUTER-ENSEMBLE » fixé à 2.500 Euros, dont le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élève à 9.680.606 Euros.

▪ 16,58 % du capital du GCSMS « CONFLUENCE » fixé à 3.300 Euros, dont le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élève à 0 Euros.

▪ 0,88 % du capital de la SCIC SAS « Ateliers Gens de Mer » fixé à 100 Euros, dont le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élève à 159.529,46 Euros.

C. Réserves des plus-values nettes d'actif :

En application des articles R.314-81 et R.314-95 du CASF, les provisions réglementées inscrites sous les rubriques « 14861 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé » et « 14862 Réserves des plus-values nettes d'actif circulant » peuvent être constituées.

Les plus-values nettes sont transférées en fonds propres pour :

- Neutraliser l'incidence des plus-values pour la partie excédentaire des résultats des comptes administratifs.
- Favoriser l'autofinancement des investissements.

La dotation annuelle inscrite sous la rubrique « 148610 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé », au titre de l'exercice 2023, a une incidence de - 2.854,93 Euros sur le compte de résultat.

D. Fonds dédiés à l'investissement :

1. Les fonds dédiés pour financer le renouvellement des immobilisations (rubrique 142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations) sont constitués par versement de l'autorité de tarification d'une allocation anticipée sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement, destiné à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir.

1.1) Dans le cadre des notifications de résultats, il a été affecté 0 Euros en provision pour renouvellement des immobilisations.

1.2) Le montant utilisé de la provision annuelle comptabilisée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 655.140,33 Euros.

2. Les autres fonds dédiés à l'investissement accordés dans le cadre de Crédits Non Reconductibles, s'élèvent à 1.283,20 Euros. Une reprise a été comptabilisée au titre de l'exercice 2023 pour 200,45 Euros.

Les fonds dédiés à l'investissement s'élèvent à 14.501.333,35 Euros au 31 décembre 2023.

E. Engagements :

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, tels qu'ils résultent de l'application de la Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966, sont comptabilisés au 31 Décembre 2023 sous la rubrique « 153 Provision pour pensions et obligations similaires », pour un montant de 5.595.908,11 Euros.

Les engagements sont évalués conformément aux recommandations n° 2003-R-01 du 1er Avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité, en tenant compte d'un âge de départ à la retraite à 64 ans et du régime social et fiscal actuellement en vigueur.

Afin de tenir compte de l'érosion monétaire, un taux monétaire est incorporé depuis le 1er Janvier 2010, dans le calcul des engagements comptabilisés. Le taux d'évolution monétaire de l'année 2023 de 2.22 %.

La dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière a une incidence de 263.117,13 Euros sur les charges de l'exercice. Une reprise de provision a été constatée à hauteur de 355.116,19 Euros.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière inopposables aux financeurs publics, sont inscrites au compte « 115923 (116320) Autres droits acquis par les salariés non provisionnés » pour un montant de 1.158.768,56 Euros au 31 Décembre 2023.

F. Provisions pour grosses réparations :

Le compte « 157 Provisions pour grosses réparations » au titre de l'exercice 2023, n'a pas fait l'objet de reprises.

G. Litiges en cours :

Une provision pour litiges est inscrite au bilan sous la rubrique « 151 Provisions pour risques », à hauteur de 134.500 Euros. La dotation de l'exercice a une incidence de 34.500 Euros sur les charges de l'exercice.

Une reprise de provision a été constatée à hauteur de 38.000 Euros inhérente au dénouement des litiges.

H. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I. Dettes provisionnées pour congés à payer :

La comptabilisation des dettes provisionnées pour congés à payer dans les comptes annuels minore le résultat excédentaire de :

. 414.749,07 Euros au titre de la provision courante,
. 228.872,60 Euros au titre du décret sur les acquisitions en arrêt maladie. Le montant des congés payés acquis en arrêt maladie pour les salariés sortis s'élève à 122.615,12 Euros (charges comprises).

J. Résultat :

Le résultat comptable des comptes annuels de l'Association est excédentaire de 762.808,00 Euros.

Ce résultat ne tient pas compte pour la gestion conventionnée, de la reprise des résultats des exercices antérieurs, des excédents affectés au financement de mesures d'exploitation non reconductibles et du report à nouveau, qui s'élèvent à 286.755,10 Euros.

Le résultat à affecter est donc excédentaire de 1.049.563,10 Euros.

K. Contributions volontaires personnel et bâtiment :

Les contributions volontaires sont comptabilisées au 31 Décembre 2023, à hauteur de 1.396.895,86 Euros :

. Bâtiment : 220.697,00 €
. Personnel : 1.176.198,86 €

Il y a lieu de noter que l'Association a choisi de ne pas valoriser les contributions volontaires des adhérents bénévoles.

V. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 34.681,63 Euros TTC, au titre de la mission de contrôle légal des comptes.

VI. REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Les deux plus hauts dirigeants de l'Association ne perçoivent aucune rémunération (Président et Vice-président).

VII. DEROGATIONS AUX REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION, COMPARABILITE DES EXERCICES :

Les stocks ont été établis, uniquement pour les gestions libres, au dernier prix d'achat relevé sur facture. La très grande rotation des stocks permet de considérer que cette méthode ne génère pas d'écart significatif avec la méthode premier entré - premier sorti.

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS :

La Fusion absorption entre l'ADEI et l'Association Navicule Bleue est effective depuis le 1er Janvier 2024.

Fait à Aytré, le 15 Avril 2024
N. REF. : 106091

Le Président du Conseil d'Administration
d'Administration

A. DURAND



ADEI - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Immobilisations	Début d'exercice	Réévalutation	Acquisit. Apports	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Autres postes d'immobilisations incorporelles	184 953		55 939		16 361	224 531	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 953		55 939		16 361	224 531	
Terrains	3 332 183		671 532			4 003 716	
Constructions sur sol propre	28 355 299		1 313 890		0	29 669 189	
Constructions sur sol d'autrui	32 821					32 821	
Const. Instal. générales, agenc. aménag.	10 452 751		769 799		49 443	11 173 107	
Installations techniques, matériel et outillage indust.	6 631 359		236 158		271 223	6 596 294	
Installations générales, agenc., aménag.	1 925 763		20 146		77 081	1 868 829	
Matériel de transport	1 696 833		976 259		48 492	2 624 600	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 407 311		68 941		245 517	3 230 735	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	70 829		1 488 888		6 324	1 553 393	
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 905 151		5 545 614		698 080	60 752 685	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	3 823 380		81 698		29 314	3 875 763	
Autres titres immobilisés	1 501 464					1 501 464	
Prêts et autres immobilisations financières	67 810		7 231		3 600	71 441	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 392 654		88 927		32 914	5 448 667	
TOTAL GENERAL	61 482 758		5 690 479		747 354	66 425 883	

ADEI -TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

Situations et mouvements de l'exercice	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Frais d'établissement et de recherches				
Autres immobilisations incorporelles	179 840	8 701	16 361	172 180
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**179 840**	**8 701**	**16 361**	**172 180**
Terrains	235 567	8 955		244 522
Constructions sur sol propre (1)	13 879 268	1 164 633		15 043 901
Constructions sur sol d'autrui	32 335	209		32 544
Constructions et installations	4 925 188	577 838	49 888	5 453 138
Installations techniques, matériel et outillage	5 787 636	290 210	271 223	5 806 623
Installations générales, agencements	1 875 035	12 379	81 923	1 805 491
Matériel de transport	1 573 617	115 196	32 319	1 656 494
Matériel de bureau et informatique	2 944 556	99 736	244 908	2 799 384
Autres immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**31 253 202**	**2 269 156**	**680 260**	**32 842 097**
TOTAL GENERAL	**31 433 042**	**2 277 856**	**696 621**	**33 014 278**

VENTILATIONS DOTATIONS	Comptes Administratifs	Exceptionnel	Dot dérogatoires	Repr dérogatoires	Total Dotations
FRAIS ETABLISS.,RECHERCHE I					
AUT.IMMOBIL.INCORPORELLES II	8 701				8 701
Terrains	8 955				8 955
Constructions sur sol propre	1 109 824		4 720	59 529	1 164 633
Constructions sur sol d'autrui	209				209
Constructions et installations	577 838				577 838
Installations techniques, outillage	290 210				290 210
Installations générales, agencements	12 379				12 379
Matériel de transport	115 196				115 196
Matériel bureau et informatique	99 736				99 736
AUT.IMMOBIL.CORPORELLES					-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 214 346**		**4 720**	**59 529**	**2 269 156**
TOTAL GENERAL	**2 223 047**	**-**	**4 720**	**59 529**	**2 277 856**

CHARGES REPARTIES s/PLS. EXERCICES	Début exercice	Augmentat.	Dotations	Fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				-

PROVISIONS

RUBRIQUES	Début exercice ADEI	Dotations	Affectation résultat-Complt & Retraitements	Reprises	Transfert	Affectation résultat-Rejet & Retraitements	Fin exercice
Réserves réglementées							
Réserve de compensation	5 637 438	-	312 678	-		48 705	5 901 411
Réserve compens. charges d'	4 211 086	-	-	-		5 829	4 205 257
Excédent Affecté investissem	5 011 500	-	1 029 838	-		-	6 041 338
Excédent Affecté à la couvert	519 863	-	-	-		-	519 863
Provisions réglementées							-
Renforcement de la couvertur	459 967	-	-	-		-	459 967
Renouvellement des immobili	15 155 190	-	-	655 140	- 14 500 050	-	-
Amortissements dérogatoires	522 762	4 720	-	60 539		-	466 943
Diff.s/réalisation élements d'a	1 146 972	2 855	-	-		-	1 149 827
Fonds dédiés	2 570 384	1 046 147	-	1 267 334	14 500 050	-	16 849 247
TOTAL PROVISIONS REGLE	35 235 162	1 053 722	1 342 516	1 983 013	-	54 534	35 593 853
Provisions pour litiges	138 000	34 500	-	38 000		-	134 500
Autres provisions pour risque	-	-	-	-		-	-
Provisions pour pensions, obl	5 687 907	263 117	-	355 116		-	5 595 908
Provisions pour grosses répar	288 364	-	-	-		-	288 364
Provisions pour restructuratio	-	-	-	-		-	-
Autres provisions risques et c	6 547	-	-	2 305		-	4 242
TOTAL PROVISIONS RI	6 120 818	297 617	-	395 421		-	6 023 014
Provisions dépréciation stock	-	-	-	-		-	-
Provision dépréciation compte	-	-	-	-		-	-
Provision dépréciation compte	45 808	6 760	-	21 919		-	30 649
Autres provisions pour dépréc	10 441	-	-	-		-	10 441
TOTAL PROVISIONS PC	56 249	6 760	-	21 919		-	41 090
TOTAL GENERAL	41 412 229	1 358 099	1 342 516	2 400 353	-	54 534	41 657 957

Dotations et reprises d'exploitation	1 350 525	1 684 674
Dotations et reprises exceptionnelles	7 575	715 679

Suivi détaillé des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Par Etablissements	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE N	UTILISATIONS ANNEE N	ATTRIBUTIONS ANNEE N	TRANSFERTS ANNEE N	MONTANT GLOBAL ANNEE N	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES
ADEI - Siège Social	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ADEI - Habitat Inclusif	24 000 €	- €	- €	- €	24 000 €	- €
ADEI - CMPP de l'Aunis	38 985 €	22 597 €	41 490 €	- €	57 879 €	- €
ADEI - ADPP MJPM	9 074 €	9 074 €	- €	- €	- €	- €
ADEI - IME de l'Océan	388 698 €	199 792 €	29 563 €	- €	218 469 €	- €
ADEI - SESSAD de l'Océan	249 975 €	37 405 €	141 205 €	- €	353 775 €	- €
ADEI - ESAT de Marlonges	79 980 €	- €	27 601 €	- €	107 581 €	- €
ADEI - ESAT de Loulay	103 775 €	31 203 €	16 030 €	- €	88 602 €	- €
ADEI - IME Les Coteaux	216 083 €	202 761 €	106 165 €	- €	119 487 €	- €
ADEI - SESSAD Les Coteaux	46 944 €	1 548 €	12 984 €	- €	58 380 €	- €
ADEI - APV	58 342 €	- €	- €	- €	58 342 €	- €
ADEI - IME de la Haute Saintonge	143 336 €	92 616 €	29 869 €	- €	80 589 €	- €
ADEI - IME de Jonzac	62 980 €	36 947 €	49 042 €	- €	75 075 €	- €
ADEI - ESAT de Jonzac	82 939 €	36 529 €	24 475 €	- €	70 885 €	- €
ADEI - ESAT La Vigerie	172 647 €	157 444 €	152 471 €	- €	167 674 €	- €
ADEI - IME la Vigerie	128 154 €	75 562 €	22 952 €	- €	75 544 €	- €
ADEI - ADPP DPF	727 €	727 €	- €	- €	- €	- €
ADEI - FAM Les Tournesols Soins	117 088 €	81 189 €	20 163 €	- €	56 062 €	- €
ADEI - SESSAD de Jonzac	80 223 €	15 414 €	15 891 €	- €	80 700 €	- €
ADEI - SESSAD La Vigerie	12 018 €	60 €	20 969 €	- €	32 927 €	- €
ADEI - PCPE SITUATIONS CRITIQUES COTEAUX	258 252 €	83 694 €	142 956 €	- €	317 514 €	- €
ADEI - PCPE TSA COTEAUX	225 467 €	171 015 €	177 828 €	- €	232 280 €	- €
ADEI - PCO COTEAUX	25 000 €	- €	- €	- €	25 000 €	- €
ADEI - PTSM	- €	6 531 €	8 000 €	- €	1 469 €	- €
TOTAL FONDS DEDIES	**2 524 687 €**	**1 262 108 €**	**1 039 654 €**	**- €**	**2 302 235 €**	**- €**

PAR THEMES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE N	UTILISATIONS ANNEE N	ATTRIBUTIONS ANNEE N	TRANSFERTS ANNEE N	MONTANT GLOBAL ANNEE N	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES
HABITAT INCLUSIF	24 000 €	- €	- €	- €	24 000 €	- €
ACCOMP PH VIEILLISSANTES	9 410 €	- €	- €	- €	9 410 €	- €
Accompagnement TND	- €	- €	31 912 €	- €	31 912 €	- €
ASSISTANT PARCOURS DE VIE	58 342 €	- €	- €	- €	58 342 €	- €
COVID	26 851 €	801 €	- €	- €	26 050 €	- €
DEFI QUALITE & BONNES PRATIQUES AUTISME	100 025 €	89 658 €	- €	- €	10 367 €	- €
DEFI QUALITE & BONNES PRATIQUES HANDICAP PSYCHIQUE	100 000 €	- €	- €	- €	100 000 €	- €
SWITCH PARCOURS D'ÉTÉ	1 648 €	71 028 €	71 028 €	- €	1 648 €	- €
FORMATION AUTRES	294 517 €	10 550 €	75 683 €	- €	359 650 €	- €
FORMATIONS ALTERNANTS	820 184 €	545 705 €	197 304 €	- €	471 783 €	- €
CRISTHAL	- €	146 250 €	146 250 €	- €	- €	- €
PCO 0 - 7 ANS	25 000 €	- €	- €	- €	25 000 €	- €
PCPE SITUATIONS CRITIQUES	255 518 €	83 694 €	142 956 €	- €	314 781 €	- €
PCPE TSA	222 490 €	171 015 €	177 828 €	- €	229 303 €	- €
POSTE SI	9 801 €	9 801 €	- €	- €	- €	- €
EQUIPE MOBILE D'APPUI	215 967 €	35 539 €	124 039 €	- €	304 467 €	- €
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	179 703 €	75 532 €	14 268 €	- €	118 439 €	- €
SEGUR	44 619 €	- €	- €	- €	44 619 €	- €
SITUATIONS CRITIQUES	21 784 €	3 101 €	- €	- €	18 682 €	- €
STAGIAIRES	74 830 €	10 989 €	48 474 €	- €	112 314 €	- €
TSA ESAT LA VIGERIE CPOM	40 000 €	- €	- €	- €	40 000 €	- €
REGUL TAUX ACTUALISATION SEGUR	- €	1 912 €	1 912 €	- €	- €	- €
PTSM - JOURNEES CONGRES GEM SDAVS	- €	6 531 €	8 000 €	- €	1 469 €	- €
TOTAL FONDS DEDIES	**2 524 687 €**	**1 262 108 €**	**1 039 654 €**	**- €**	**2 302 235 €**	

TOTAL DONS	**44 219 €**	**5 026 €**	**6 493 €**		**45 686 €**	

Suivi détaillé des fonds dédiés sur subventions d'investissements

Par Etablissements	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE N	UTILISATIONS ANNEE N	ATTRIBUTIONS ANNEE N	TRANSFERTS ANNEE N	MONTANT GLOBAL ANNEE N	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES
ADEI - Siège Social	466 217 €	1 457 €	- €	- €	464 760 €	
ADEI - Habitat Inclusif	- €	- €	- €	- €	- €	
ADEI - CMPP de l'Aunis	1 787 916 €	86 332 €	- €	- €	1 701 585 €	
ADEI - ADPP MJPM	154 406 €	16 254 €	- €	- €	138 152 €	
ADEI - MECS	308 106 €	28 226 €	- €	- €	279 880 €	
ADEI - PFS Enfants	78 031 €	2 424 €	- €	- €	75 607 €	
ADEI - IME de l'Océan	3 216 717 €	78 035 €	- €	- €	3 138 682 €	
ADEI - SESSAD de l'Océan	817 259 €	17 749 €	- €	- €	799 510 €	
ADEI - ESAT de Marlonges	442 152 €	23 491 €	- €	- €	418 661 €	
ADEI - FH de Marlonges	196 765 €	19 003 €	- €	- €	177 762 €	
ADEI - Production de Marlonges	133 390 €	1 160 €	- €	- €	132 229 €	
ADEI - ESAT de Loulay	78 595 €	2 006 €	- €	- €	76 589 €	
ADEI - FH de Loulay	102 071 €	3 641 €	- €	- €	98 430 €	
ADEI - Production de Loulay	143 265 €	- €	- €	- €	143 265 €	
ADEI - IME Coteaux	1 674 364 €	119 262 €	- €	- €	1 555 102 €	
ADEI - SESSAD Coteaux	530 977 €	45 735 €	- €	- €	485 242 €	
ADEI - APV Coteaux	- €	- €	- €	- €	- €	
ADEI - La Parenthèse Coteaux	- €	- €	- €	- €	- €	
ADEI - FOJH de la Haute Saintonge	309 059 €	18 435 €	- €	- €	290 625 €	
ADEI - IME de la Haute Saintonge	1 297 183 €	58 736 €	- €	- €	1 238 447 €	
ADEI - IME de Jonzac	773 343 €	39 344 €	- €	- €	733 998 €	
ADEI - ESAT de Jonzac	389 818 €	9 390 €	- €	- €	380 428 €	
ADEI - FH de Jonzac	48 468 €	- €	- €	- €	48 468 €	
ADEI - Production de Jonzac	243 975 €	- €	- €	- €	243 975 €	
ADEI - FOJH de Soubise	111 451 €	1 487 €	- €	- €	109 964 €	
ADEI - ESAT La Vigerie	419 908 €	3 342 €	- €	- €	416 566 €	
ADEI - FH La Vigerie	43 993 €	518 €	- €	- €	43 475 €	
ADEI - Production La Vigerie	222 776 €	867 €	- €	- €	221 909 €	
ADEI - FOJHA La Vigerie	25 903 €	3 451 €	- €	- €	22 452 €	
ADEI - SAVSD La Vigerie	21 508 €	- €	- €	- €	21 508 €	
ADEI - IME la Vigerie	148 784 €	20 938 €	- €	- €	127 846 €	
ADEI - ADPP DPF	- €	1 212 €	- €	- €	- 1 212 €	
ADEI - MRS de Soubise	35 436 €	1 457 €	- €	- €	33 979 €	
ADEI - FAM Soins de Soubise	12 095 €	8 €	- €	- €	12 087 €	
ADEI - FAM Hébergement de Soubise	61 697 €	3 091 €	- €	- €	58 606 €	
ADEI - SESSAD de Jonzac	428 654 €	6 387 €	- €	- €	422 268 €	
ADEI - FOJH Loulay	10 000 €	- €	- €	- €	10 000 €	
ADEI - SAFPH Coteaux	18 864 €	- €	- €	- €	18 864 €	
ADEI - PREVENTION SPE	- €	705 €	- €	- €	- 705 €	
ADEI - FOH Marlonges	380 412 €	38 192 €	- €	- €	342 220 €	
ADEI - SESSAD La Vigerie	11 484 €	- €	- €	- €	11 484 €	
ADEI - AED / AIR	- €	1 005 €	- €	- €	- 1 005 €	
ADEI - PCPE Situations Critiques	5 816 €	1 000 €	- €	- €	4 816 €	
ADEI - PCPE TSA	5 816 €	1 000 €	- €	- €	4 816 €	
ADEI - PCO	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL FONDS DEDIES	**15 156 674 €**	**655 341 €**	**- €**	**- €**	**14 501 335 €**	**- €**

ADEI - CREANCES ET DETTES
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 478 266		1 478 266
Prêts			
Autres immobilisations financières	71 441	71 441	
Clients douteux ou litigieux	34 166	34 166	
Autres créances clients	2 608 907	2 608 907	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 779	11 779	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	437	437	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxes sur la valeur ajoutée	11 697	11 697	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versts assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	46 560	46 560	
Groupes et associés	120 000		120 000
Débiteurs divers	967 730	967 730	
Charges constatées d'avance	256 629	168 838	87 791
TOTAL GENERAL	**5 607 613**	**3 921 555**	**1 686 058**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an, - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	7 956 580	1 056 657	3 420 893	3 479 031
Emprunts et dettes financières divers	1 720	1 720		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 205 562	2 205 562		
Personnel et comptes rattachés	2 654 802	2 654 802		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 229 030	3 229 030		
Etat : Impôt sur les bénéfices	86 316	86 316		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	27 330	27 330		
Etat : Obilgations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	678 553	678 553		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	309 613	309 613		
Groupes et associés				
Autres dettes	625 163	625 163		
Dettes représentatives de titres emprunts				
Produits constatés d'avance	1 629 196	1 629 196		
TOTAL GENERAL	**19 403 866**	**12 503 943**	**3 420 893**	**3 479 031**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 126 792			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES EMPRUNTS

EMPRUNTS	DOSSIER	BANQUE	MONTANT EMPRUNT	A NOUVEAU	MOUVEMENTS		SOLDE	REPARTITION				+ 1 an	ENGAGEMENT
					DEBIT	CREDIT		-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	total		
06 CMPP DEPARTEMENTAL													
16484728 BNP 100 000€	06	BNP	100 000	14 583.47	8 333.32		6 250.15	6 250.15		0.00	6 250.15	0.00	55.73
16487150 BNP 350 000€	06	BNP	350 000	162 846.88	29 166.72		133 680.16	29 166.72	104 513.44	0.00	133 680.16	104 513.44	4 442.58
				177 430.35	*37 500.04*	*0.00*	*139 930.31*	*35 416.87*	*104 513.44*	*0.00*	*139 930.31*	*104 513.44*	*4 498.31*
09 ADPP MJPM (*)													
16484727 BNP 300 000€	09	BNP	300 000	43 750.00	25 000.00		18 750.00	18 750.00	0.00	0.00	18 750.00	0.00	167.20
				43 750.00	*25 000.00*	*0.00*	*18 750.00*	*18 750.00*	*0.00*	*0.00*	*18 750.00*	*0.00*	*167.20*
10 MECS													
16413010 CA 1 300 000€	10	CA	767 000	0.00	9 860.74	767 000.00	757 139.26	40 285.70	175 455.24	541 398.32	757 139.26	716 853.56	203 953.15
				0.00	*9 860.74*	*767 000.00*	*757 139.26*	*40 285.70*	*175 455.24*	*541 398.32*	*757 139.26*	*716 853.56*	*203 953.15*
11 PFS ENFANTS													
16413010 CA 1 300 000€	11	CA	312 000	0.00	4 011.15	312 000.00	307 988.85	16 387.40	71 371.62	220 229.83	307 988.85	291 601.45	82 964.00
				0.00	*4 011.15*	*312 000.00*	*307 988.85*	*16 387.40*	*71 371.62*	*220 229.83*	*307 988.85*	*291 601.45*	*82 964.00*
70 PREVENTION SPECIALISEE													
16413010 CA 1 300 000€	70	CA	91 000	0.00	1 169.92	91 000.00	89 830.08	4 779.66	20 816.72	64 233.70	89 830.08	85 050.42	24 197.83
				0.00	*1 169.92*	*91 000.00*	*89 830.08*	*4 779.66*	*20 816.72*	*64 233.70*	*89 830.08*	*85 050.42*	*24 197.83*
78 AED/AIR													
16413010 CA 1 300 000€	78	CA	130 000	0.00	1 671.32	130 000.00	128 328.68	6 828.09	29 738.18	91 762.41	128 328.68	121 500.59	34 568.33
				0.00	*1 671.32*	*130 000.00*	*128 328.68*	*6 828.09*	*29 738.18*	*91 762.41*	*128 328.68*	*121 500.59*	*34 568.33*
12 IME DE L'OCEAN													
16484713 BNP 80 000€	12	BNP	80 000	29 999.90	6 666.68		23 333.22	6 666.68	16 666.54	0.00	23 333.22	16 666.54	692.82
16484714 BNP 150 000€	12	BNP	150 000	9 375.00	9 375.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
16482120 BNP 994 367€	12	BFCC	657 475	639 212.26	43 831.68		595 380.58	43 831.68	175 326.72	376 222.18	595 380.58	551 548.90	30 261.19
				678 587.16	*59 873.36*	*0.00*	*618 713.80*	*50 498.36*	*191 993.26*	*376 222.18*	*618 713.80*	*568 215.44*	*30 954.01*
13 SESSAD DE L'OCEAN													
16482120 BNP 994 367€	13	BFCC	336 892	327 533.44	22 459.44		305 074.00	22 459.44	89 837.76	192 776.80	305 074.00	282 614.56	15 505.88
				327 533.44	*22 459.44*	*0.00*	*305 074.00*	*22 459.44*	*89 837.76*	*192 776.80*	*305 074.00*	*282 614.56*	*15 505.88*
18 ESAT MARLONGES													
16484184 BNP 650 000€	18	BNP	344 500	166 508.38	22 966.68		143 541.70	22 966.68	91 866.72	28 708.30	143 541.70	120 575.02	9 484.88
				166 508.38	**22 966.68**	**0.00**	*143 541.70*	**22 966.68**	**91 866.72**	**28 708.30**	**143 541.70**	**120 575.02**	*9 484.88*
20 PRODUCTION DE L'ESAT MARLONGES													
16484183 BNP 1 000 000€	20	BNP	1 000 000	354 166.77	83 333.32		270 833.45	83 333.32	187 500.13	0.00	270 833.45	187 500.13	8 096.31
16484184 BNP 650 000€	20	BNP	305 500	147 658.26	20 366.67		127 291.59	20 366.67	81 466.72	25 458.20	127 291.59	106 924.92	8 411.11
				501 825.03	*103 699.99*	*0.00*	*398 125.04*	*103 699.99*	*268 966.85*	*25 458.20*	*398 125.04*	*294 425.05*	*16 507.42*
76 FOYER OCCUPATIONNEL MARLONGES													
16412018 SG 300 000€	76	SG	300 000	200 000.00	20 000.00		180 000.00	20 000.00	80 000.00	80 000.00	180 000.00	160 000.00	8 063.06
				200 000.00	*20 000.00*	*0.00*	*180 000.00*	*20 000.00*	*80 000.00*	*80 000.00*	*180 000.00*	*160 000.00*	*8 063.06*
27 IME LES COTEAUX													
16482739 BFCC 944 757€	27	BFCC	944 757	92 922.73	92 922.73		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16484725 BNP 2 165 217€	27	BNP	2 165 217	563 985.83	154 183.67		409 802.16	159 456.12	250 346.04	0.00	409 802.16	250 346.04	17 725.91
				656 908.56	*247 106.40*	*0.00*	*409 802.16*	*159 456.12*	*250 346.04*	*0.00*	*409 802.16*	*250 346.04*	*17 725.91*

DETAIL DES EMPRUNTS

EMPRUNTS	DOSSIER	BANQUE	MONTANT EMPRUNT	A NOUVEAU	MOUVEMENTS		SOLDE	REPARTITION				+ 1 an	ENGAGEMENT
					DEBIT	CREDIT		-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	total		
28 SESSAD LES COTEAUX													
16482740 BFCC 364 243€	28	BFCC	364 243	35 825.42	35 825.42		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	*0.00*
16484726 BNP 834 783€	28	BNP	834 783	217 440.65	59 444.35		157 996.30	61 477.06	96 519.24	0.00	157 996.30	96 519.24	*6 834.10*
				253 266.07	***95 269.77***	***0.00***	***157 996.30***	***61 477.06***	***96 519.24***	***0.00***	***157 996.30***	***96 519.24***	***6 834.10***
32 FOYER DE SAINT GENIS													
16412032 SG 1 100 000€	32	SG	1 100 000	785 714.24	78 571.44		707 142.80	78 571.44	314 285.76	314 285.60	707 142.80	628 571.36	*32 870.67*
				785 714.24	***78 571.44***	***0.00***	***707 142.80***	***78 571.44***	***314 285.76***	***314 285.60***	***707 142.80***	***628 571.36***	***32 870.67***
33 IME DE LA HAUTE SAINTONGE													
16412033 SG 1 500 000€	33	SG	1 500 000	1 017 857.22	107 142.84		910 714.38	107 142.84	428 571.36	375 000.18	910 714.38	803 571.54	*40 023.10*
				1 017 857.22	***107 142.84***	***0.00***	***910 714.38***	***107 142.84***	***428 571.36***	***375 000.18***	***910 714.38***	***803 571.54***	***40 023.10***
39 PRODUCTION DE L'ESAT DE JONZAC													
16414039 BNP 1 300 000€	39	BNP	1 300 000	959 983.82	106 387.10		853 596.72	107 230.05	437 484.10	308 882.57	853 596.72	746 366.67	*26 085.30*
				959 983.82	***106 387.10***	***0.00***	***853 596.72***	***107 230.05***	***437 484.10***	***308 882.57***	***853 596.72***	***746 366.67***	***26 085.30***
41 FOYER SOUBISE													
16484141BNP 2 843 686,27€	41	BNP	2 161 202	1 519 770.65	139 917.15		1 379 853.50	141 662.02	584 536.02	653 655.47	1 379 853.50	1 238 191.48	*80 944.74*
				1 519 770.65	***139 917.15***	***0.00***	***1 379 853.50***	***141 662.02***	***584 536.02***	***653 655.47***	***1 379 853.50***	***1 238 191.48***	***80 944.74***
53 MAISON DE RETRAITE SOUBISE													
16484141BNP 2 843 686,27€	53	BNP	227 495	159 975.88	14 728.12		145 247.76	14 911.79	61 530.11	68 805.86	145 247.76	130 335.97	*8 520.50*
				159 975.88	***14 728.12***	***0.00***	***145 247.76***	***14 911.79***	***61 530.11***	***68 805.86***	***145 247.76***	***130 335.97***	***8 520.50***
54 FAM HEBERGEMENT SOUBISE													
16484141BNP 2 843 686,27€	54	BNP	454 990	319 951.70	29 456.24		290 495.46	29 823.58	123 060.21	137 611.66	290 495.46	260 671.88	*17 041.00*
				319 951.70	***29 456.24***	***0.00***	***290 495.46***	***29 823.58***	***123 060.21***	***137 611.66***	***290 495.46***	***260 671.88***	***17 041.00***
TOTAUX				**7 769 062.50**	**1 126 791.70**	**1 300 000.00**	**7 942 270.80**	**1 042 347.09**	**3 420 892.63**	**3 479 031.08**	**7 942 270.80**	**6 899 923.71**	**660 909.39**
			CPOM ARS	**4 739 900.03**	**802 405.62**	**0.00**	**3 937 494.41**	**670 347.41**	**1 960 098.77**	**1 307 048.23**	**3 937 494.41**	**3 267 147.00**	**167 618.91**
			CPOM CD	**2 665 460.77**	**253 216.71**	**0.00**	**2 412 244.06**	**255 145.25**	**1 040 351.89**	**1 116 746.93**	**2 412 244.06**	**2 157 098.81**	**130 398.97**
			HORS CPOM	**363 701.70**	**71 169.37**	**1 300 000.00**	**1 592 532.33**	**116 854.43**	**420 441.97**	**1 055 235.92**	**1 592 532.33**	**1 475 677.90**	**362 891.51**

ADEI - ENGAGEMENTS HORS BILAN
Dossier : 001 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Rubriques		Montant hors bilan
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pension		
Autres engagements		4 653 654
Autres engagements donnés :		
Intérêts sur emprunts	660 909	
Loyers sur crédit bail	392 745	
Hypothèques, privilèges		
Autres engagements donnés : garanties	240 000	
Autres engagements donnés : blocage du compte courant	1 260 000	
Autres engagements reçus : garantie SOGAMA emprunt Côteaux	2 100 000	
	TOTAL	**4 653 654**

ENGAGEMENTS DE CAUTION SOLIDAIRE DE L'ADEI DONNÉS A LA SCI IMMOBILIÈRE DU PORT

SCI Immobilière du Port -

☛ Blocage des comptes courants d'associés ouverts sur les livres de l'emprunteur à hauteur de 1 260 000 Euros pour les emprunts suivants :

- Prêt de 800.000 Euros consenti sur une durée de 15 ans le 7 Juillet 2009 par la BNP PARIBAS pour financer des ateliers à Loulay
- Prêt de 1.300.000 Euros consenti sur une durée de 15 ans le 13 Avril 2010 par la BNP PARIBAS pour financer un ensemble immobilier à Saint Georges des Coteaux.

☛ Engagements de caution solidaire de l'ADEI pour les emprunts contractés par sa filiale, la SCI l'Immobilière du Port, auprès de la BNP Paribas :

- Caution solidaire pendant toute la durée du prêt à concurrence de 30% du montant de l'encours du prêt de 800.000 Euros consenti sur une durée de 15 ans le 7 Juillet 2009, soit 240.000 Euros.

ADEI - ETATS FINANCIERS - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
Dossier : 00 - ADEI - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SCI L'Immobilière du Port	2 000 000 2 442 681	99.99%	1 999 990 1 999 990	1 478 266 240 000	1 095 675 131 431
SARL Ateliers de l'Aunis	100 000 515 282	100%	100 000 100 000		808 936 5 885
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
S.C.I.C.A.S.C.V RECRUTER ENSEMBLI	2 500	12.34%	2 500		9 680 606
GCSMS CONFLUENCE	3 300	16.58%	3 300		
AUTRES TITRES					
GCSMS QUATRE VENTS	(209 964.62)			120 000.00	(52 435.88)

PRESTATIONS AVEC LES FILIALES

FILIALES	CHARGES		PRODUITS	
	LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
SCI IMMOBILIERE DU PORT	**Charges d'exploitation**		**Produits d'exploitation**	
	Locations	1 013 396.40	Travaux - Prestations	5 061.50
	Autres honoraires	37 800.00	Autres produits divers prestations administratives/transfert	5 568.00
	Charges locatives	4 030.38	Produits financiers Intérêts cpte courant	78 851.05
	Achats divers	13 188.23		
	Prestations diverses			
	Entretien divers	6 161.63	Acquisitions immobilisations	
		1 074 576.64		**89 480.55**
SARL ATELIERS DE L'AUNIS	**Charges d'exploitation**		**Produits d'exploitation**	
	Achats divers/téléphonie			
	Prestations diverses			
	Locations diverses			
	Entretien divers		Travaux - Prestations	3 108.42
	Entretien espaces verts	1 270.92	Autres produits des activités annexes	11 335.00
	Entretien bâtiments	2 763.60		
	Personnel mis à disposition	11 497.23		
	Nettoyage extérieur			
	Acquisitions immobilisations			
		15 531.75		**14 443.42**

CREANCES ET DETTES AVEC LES FILIALES

FILIALES	CREANCES		DETTES	
	LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
SCI Immobilière du Port	Client - Filiale	3 403.10	Fournisseur - Filiale	43 658.02
	Créances rattachées à participations	1 399 415.29		
	Intérêts/créances rattachées à participations	78 851.05		
SARL Ateliers de l'Aunis	Client - Filiale	1 478.79	Fournisseur - Filiale	1 863.45

EFFECTIF

RUBRIQUES	PERSONNEL au 31/12/2023	PERSONNEL au 31/12/2022	Variation
Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes Inadaptées et Handicapées :			
* Annexe 2 : Personnel de direction, gestion et administration	110	102	8
* Annexe 3 : Personnel éducatif, pédagogique et social	278	279	-1
* Annexe 4 : Personnel psychologique et paramédical	48	44	4
* Annexe 5 : Personnel des services généraux	117	110	7
* Annexe 6 : Personnel cadres	111	109	2
* Annexe 8 : Situation temporaire d'emploi	7	9	-2
* Annexe 10 : Personnel des établissements pour adultes	169	173	-4
* Annexe 11 : Assistants Familiaux	1	0	1
Convention Collective Nationale des Psychiatres & Neuro-psychiatres travaillant dans les établissements et services pour personnes indaptées et handicapées :			
* Médecins psychiatres	7	5	2
* Médecins généralistes	2	3	-1
Hors convention :			
* Contrats formation en alternance	29	32	-3
* Ouvriers en Entreprise Adaptée			0
Personnel de l'Education Nationale	29	28	1
TOTAL EFFECTIF	**908**	**894**	**14**

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'un enregistrement comptable. Elles sont comptabilisées au 31 décembre 2023 à hauteur de 1.396.895,86 Euros.

PERSONNEL :

Le Ministère de l'Education Nationale met à la disposition de l'ADEI, des personnels qu'il rémunère.

Au 31 Décembre 2023, l'effectif est de 29 personnes.

Seules les indemnités de direction et de logement, les heures complémentaires, les indemnités différentielles et les charges y afférent sont à notre charge, soit 8.465,20 Euros.

Selon les dispositions de la Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966, le coût du personnel est estimé à 1.184.664,96 Euros.

Les contributions volontaires, inhérentes au personnel, s'élèvent à 1.176.198,86 Euros au 31 Décembre 2023.

BATIMENTS :

En vertu d'une convention en date du 05 Juillet 1972, la ville de La Rochelle loue à l'ADEI, pour un montant de 4.111,42 Euros par an, les bureaux du Centre Médico-Psycho-Pédagogique situés 34 Place de Verdun à La Rochelle.

Ce loyer est manifestement inférieur au prix du marché. Suivant l'indice de référence des loyers (+ 3.50 % en 2023), la valeur locative de l'immeuble loué à l'ADEI, est estimée à 48.808 Euros par an.

Au 31 Décembre 2023, le montant de la contribution volontaire s'élève à 44.697 Euros.

Par acte d'affectation du 02 mai 1995, actualisé en 2020, le département de la Charente-Maritime met à disposition de l'ADEI - IME et SESSAD de l'Océan, un ensemble immobilier situé au lieu-dit « Les Réaux » à Aytré. Cet ensemble a été valorisé à hauteur de 2.200.000 Euros. Un taux de rendement de 8 % a été appliqué, soit un montant de contribution volontaire au 31 décembre 2023 de 176.000 Euros.

Au 31 décembre 2023, le total des contributions volontaires, inhérentes aux bâtiments, s'élève à 220.697 Euros.

TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
* A l'exercice N (2018) Recyclage résultats années passées sur N+1 et suivants)		0
* En attente d'affectation (à recycler sur N+1 suivants)		491
* En attente de contrôle (notification comptes administratifs non reçus)	413 621	
* En attente d'affectation CPOM Conseil Départemental		319 980
* Affectation au financement de mesures d'exploitation non reconductible		2 679 810
Solde des comptes 115	**413 621**	**3 000 281**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
* Refusées par l'autorité de tarification	2 318 573	
* Inopposables aux financeurs	0	
Solde des comptes 11591 (114)	**2 318 573**	
Dépenses non opposables aux financeurs		
* Amortissements comptables excédentaires différés	233 577	
* Dépenses pour congés payés	1 011 578	
* Autres droits acquis par les salariés non provisionnés (art. R 314-45 du CASF)	1 207 562	
Solde des comptes 11592 (116)	**2 452 717**	
Report à nouveau (fonds propres)		
* Hors activité médico-sociale		1 055 804
* des activités médico-sociales hors gestion controlée		1 991 943
* Gestions contrôlées : charges refusées par les financeurs		437 658
Solde des comptes 110-119-11508		**3 485 405**
Total compte 11		**1 300 775**

TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DES COMPTES ADMINISTRATIFS A AFFECTER

DE L'EXERCICE N

NATURE DU RESULTAT	
Résultats comptables des comptes administratifs	*762 808*
Résultat Gestion Contrôlée	473 446
Résultat Gestion Libre	289 362
Résultat excédentaire des comptes administratifs	**762 808**

AFFECTATION RESULTAT 2023

ADEI TOTAL	Proposé par l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification	Commentaires
Dépenses	69 686 155.67 €	- €	
Dont Dépenses refusées au titre de l'article R.314-52			
Recettes	70 448 963.67 €		
RESULTAT comptable de l'exercice	**762 808.00 €**	**- €**	
C/11501-11502 (*11510*) Reprise de résultat +/-	456.09 €		
C/11503 (*11511*) Reprise sur excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	286 299.01 €		
C/11590 (11519) Report à nouveau déficitaire	- €		
RESULTAT Administratif à affecter	**1 049 563.10 €**	**- €**	
Affectation en Report à nouveau			
C/11501-11502 (*11510*) Report à nouveau créditeur	- €		
C/11501201 (*11510*) Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	- €		
C/11503 (*11511*) Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	846 567.52 €		
C/115902 (*11519*) Report à nouveau déficitaire	- €		
C/11508-1100-1105 (*110*) Report à nouveau Créditeur	515 536.66 €		
C/11908-1190-1195 (*119*) Report à nouveau Debiteur	- 262 558.87 €		
C/115921 (*116-1*) Amortissements comptables excédentaires différés	- 127 645.32 €		
C/115922(*116-2*) Dépenses non opposables aux financeurs (congés payés)	- 417 457.06 €		
C/11592300 *(116-320)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés - IFC)	- €		
C/11592310 *(116-321)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés RTT)	- €		
C/11592320 *(116-322)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés CET)	- €		
C/11592800 *(116-8)* Autres dépenses non opposables aux financeurs	- €		
Affectation en Réserves			
C/106852 (*10682*) – Excédents affectés à l'investissement	- €		
C/106855 (*10685*) – Excédents affectés en réserve de trésorerie (couverture du BFR)	- €		
C/106856 (*10686*) – Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	911 854.00 €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits	- 1 057 546.43 €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits (CA antérieurs)	- €		
C/106857 (*10687*) – Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissements (Mise aux normes accessibilité,...)	688 204.05 €		
C/106857 (*10687*) – Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissements	- 47 391.45 €		
Total des Affectations	**1 049 563.10 €**	**- €**	

AFFECTATION RESULTAT 2023

ADEI GESTION LIBRE	Proposé par l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification	Commentaires
Dépenses	8 665 636.23 €	- €	
Dont Dépenses refusées au titre de l'article R.314-52	- €		
Recettes	8 954 997.75 €		
RESULTAT comptable de l'exercice	**289 361.52 €**	**- €**	
C/11501-11502 (*11510*) Reprise de résultat +/-	- €		
C/11503 (*11511*) Reprise sur excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	- €		
C/11590 (11519) Report à nouveau déficitaire	- €		
RESULTAT Administratif à affecter	**289 361.52 €**	**- €**	
Affectation en Report à nouveau			
C/11501-11502 (*11510*) Report à nouveau créditeur	- €		
C/11501201 (*11510*) Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	- €		
C/11503 (*11511*) Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	- €		
C/115902 (*11519*) Report à nouveau déficitaire	- €		
C/11508-1100-1105 (*110*) Report à nouveau Créditeur	492 007.16 €		
C/11908-1190-1195 (*119*) Report à nouveau Debiteur	- 202 645.64 €		
C/115921 (*116-1*) Amortissements comptables excédentaires différés	- €		
C/115922(*116-2*) Dépenses non opposables aux financeurs (congés payés)	- €		
C/11592300 *(116-320)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés - IFC)	- €		
C/11592310 *(116-321)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés RTT)	- €		
C/11592320 *(116-322)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés CET)	- €		
C/11592800 *(116-8)* Autres dépenses non opposables aux financeurs	- €		
Affectation en Réserves			
C/106852 (*10682*) – Excédents affectés à l'investissement	- €		
C/106855 (*10685*) – Excédents affectés en réserve de trésorerie (couverture du BFR)	- €		
C/106856 (*10686*) – Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	- €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits	- €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits (CA antérieurs)	- €		
C/106857 (*10687*) – Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissements (Mise aux normes accessibilité,...)	- €		
C/106857 (*10687*) – Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissements	- €		
Total des Affectations	**289 361.52 €**	**- €**	

AFFECTATION RESULTAT 2023

ADEI GESTION CONVENTIONNEE	Proposé par l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification	Commentaires
Dépenses	61 020 519.44 €	- €	
Dont Dépenses refusées au titre de l'article R.314-52	- €		
Recettes	61 493 965.92 €		
RESULTAT comptable de l'exercice	**473 446.48 €**	**- €**	
C/11501-11502 (*11510*) Reprise de résultat +/-	456.09 €		
C/11503 (*11511*) Reprise sur excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	286 299.01 €		
C/11590 (11519) Report à nouveau déficitaire	- €		
RESULTAT Administratif à affecter	**760 201.58 €**	**- €**	
Affectation en Report à nouveau			
C/11501-11502 (*11510*) Report à nouveau créditeur	- €		
C/11501201 (*11510*) Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	- €		
C/11503 (*11511*) Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	846 567.52 €		
C/115902 (*11519*) Report à nouveau déficitaire	- €		
C/11508-1100-1105 (*110*) Report à nouveau Créditeur	23 529.50 €		
C/11908-1190-1195 (*119*) Report à nouveau Debiteur	- 59 913.23 €		
C/115921 (*116-1*) Amortissements comptables excédentaires différés	- 127 645.32 €		
C/115922(*116-2*) Dépenses non opposables aux financeurs (congés payés)	- 417 457.06 €		
C/11592300 *(116-320)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés - IFC)	- €		
C/11592310 *(116-321)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés RTT)	- €		
C/11592320 *(116-322)* Dépenses non opposables aux financeurs (autres droits acquis par les salariés CET)	- €		
C/11592800 *(116-8)* Autres dépenses non opposables aux financeurs	- €		
Affectation en Réserves			
C/106852 (*10682*) – Excédents affectés à l'investissement	- €		
C/106855 (*10685*) – Excédents affectés en réserve de trésorerie (couverture du BFR)	- €		
C/106856 (*10686*) – Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	911 854.00 €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits	- 1 057 546.43 €		
C/106856 (*10686*) – Reprise sur Réserve de compensation des déficits (CA antérieurs)	- €		
C/106857 (*10687*) – Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissements (Mise aux normes accessibilité,...)	688 204.05 €		
C/106857 (*10687*) – Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissements	- 47 391.45 €		
Total des Affectations	**760 201.58 €**	**- €**	